

RAPPORT DU JURY

**Concours de projets d'architecture en pool pluridisciplinaire SIA 142
Procédure ouverte à deux degrés**

**Concours du nouveau cycle d'orientation
à Vernier sur le site de Balexert en
remplacement du cycle du Renard**

Rapport du Jury

Mars 2018

Mot du Président du jury et architecte cantonal

Le transfert du Cycle du Renard sur le site de Balexert s'inscrit dans une démarche d'aménagement de longue haleine. Celle-ci a, d'une part, consisté à trouver un nouveau site pour installer les terrains d'entraînement du FC Servette, qui s'en iront du côté du Grand-Saconnex. Puis, d'autre part, à mener les études préalables nécessaires à garantir la faisabilité de l'installation d'un cycle à cet endroit, en tenant compte de multiples contraintes. Il s'agissait notamment de mesurer la capacité du site à recevoir la totalité du programme, de vérifier les contraintes liées au site, essentiellement en termes de risques majeurs (OPAM), d'accès sur le périmètre, de qualité phonique, tout en s'assurant de relier ce nouvel équipement aux quartiers environnants, eux aussi en plein développement, installer un programme de logements et, enfin, offrir un parc public de qualité.

Ces vérifications faites, il s'agissait d'examiner le plus grand nombre de variantes de solutions possibles, par le moyen d'un concours SIA 142, en procédure anonyme à deux tours. La diversité et la richesse des solutions proposées démontrent, une fois encore, tout l'intérêt qu'il y a pour le maître d'ouvrage, les futurs usagers comme pour les riverains, de bénéficier d'un grand nombre de contributions permettant de comparer leurs avantages et inconvénients respectifs. Ainsi, plusieurs représentants des associations de quartier ont également pu prendre connaissance des projets finalistes et faire part au jury de leurs remarques et commentaires.

Car l'enjeu est d'importance : c'est en effet la première fois à Genève que l'on planifie un cycle de cette taille, prévu pour accueillir un millier d'adolescents et leurs enseignants. Les questions du parti architectural, de l'organisation fonctionnelle des espaces d'enseignement comme des circulations à l'intérieur du bâtiment revêtaient donc une importance démultipliée. A cet égard, l'expérience pédagogique et l'apport de plusieurs représentants du Département de l'instruction publique au sein du jury furent déterminants.

Les projets ont ainsi permis au jury d'entamer une réflexion passionnée sur l'identité que l'architecture allait donner à cette école. Allait-elle être introvertie

ou extravertie, compacte ou fragmentée, étalée ou concentrée, organisée sur cours ou s'ouvrant vers le grand paysage ? Les élèves auront-ils le sentiment d'être isolés dans une multitude ou se sentiront-ils appartenir à un groupe ?

La très grande qualité des propositions en lice, tout comme l'excellent état d'esprit ayant régné tout au long des délibérations du jury, laissent augurer d'une réalisation exemplaire, propice à la curiosité, à la créativité, aux apprentissages et à l'enseignement, le tout dans une relation harmonieuse avec le quartier environnant.



Francesco Della Casa

Sommaire

Sommaire	5
Démarche	6
1. Introduction	7
2. Objectifs du concours	7
2.1 Organisateur et maître de l'Ouvrage.....	7
2.2 Les objectifs et attentes du concours.....	7
3. Critères d'appréciation	7
4. Composition du jury	8
5. Déroulement et Calendrier	9
6. Liste des projets rendus	9
7. Contrôle et conformité des projets rendus	10
8. Prise de connaissance des projets	10
9. Jugement du 1^{er} degré	10
9.1 Premier tour du jugement	10
9.2 Deuxième tour du jugement du 1 ^{er} degré.....	12
9.3 Repêchage.....	12
9.4 Projets retenus pour le 2 ^{ème} degré.....	12
9.5 Expertise des projets rendus	13
10. Jugement du 2^{ème} degré	13
10.1 Expertise des projets rendus	13
10.2 Jugement du 1 ^{er} tour du 2 ^{ème} degré.....	13
10.3 Repêchage.....	13
11. Classement	13
12. Attribution des prix	14
13. Considérations générales	14
14. Recommandations du jury	14
15. Levée de l'anonymat	14
16. Approbation du jury	15
Projet lauréat	16
Projets sélectionnés au 2e degré du concours	22
Projets écartés à l'issue du 1er degré du concours	39

Démarche

1. Introduction

L'actuel cycle d'orientation du Renard construit en 1968, est localisé aux Platières à Vernier est exploité depuis bientôt 50 ans et il accueille chaque année environ 650 à 700 élèves.

Il a été constaté que cet établissement est dégradé et ne répond plus aux exigences actuelles en termes d'usages et d'efficacité énergétique et une étude préliminaire a démontré que le coût de rénovation de cet établissement scolaire serait plus important que celui d'une nouvelle construction.

Pour ces raisons l'office des bâtiments a décidé d'organiser un concours d'architecture à 2 degrés conduisant à la réalisation d'un nouveau bâtiment pour le cycle d'orientation du Renard sur le site de Balexert.

Le programme du futur cycle du Renard a été prévu pour accueillir 900 élèves âgés de 12 à 16 ans, une vingtaine de collaborateurs du secteur administratif et techniques, ainsi qu'environ 150 enseignants.

2. Objectifs du concours

2.1 Organisateur et maître de l'Ouvrage

Le maître d'ouvrage :

Etat de Genève Office des Bâtiments
16 Bd Saint-Georges
Case postale 22
1211 Genève 8



L'organisateur:

Serge SERAFIN
SERAFIN ARCHITECTES ASSOCIES SA
122, rue de Genève
1226 Thônex



2.2 Les objectifs et attentes du concours

Le présent concours porte sur :

- La réalisation d'un nouveau cycle d'orientation et ses abords
- De nouveaux bâtiments de logements
- Un espace public, composé notamment d'un parc

Le concours a été organisé à deux degrés et est conforme à la procédure et aux règlements SIA 142. Le 1^{er} degré permet d'inscrire le projet du cycle d'orientation dans un contexte de développement plus large, visant également à la réalisation d'un parc et d'immeubles de logements. Le 2^{ème} degré seul le cycle d'orientation a été développé et fait partie du jugement.

3. Critères d'appréciation

Les critères d'appréciation sont considérés avec le contenu du programme et ont été examinés sous l'angle des principes du développement durable. Le jury a sélectionné progressivement les projets selon des priorités de jugement qu'il s'est fixé. Il a défini la liste exhaustive des critères d'appréciation suivants (sans ordre préférentiel ou chronologique) :

1^{er} degré

Périmètre du concours

Les qualités urbanistiques :

L'intégration dans le site, l'impact sur l'environnement et le rapport au voisinage existant et futur.

L'implantation, les accès et les dessertes

Les aménagements extérieurs, ainsi que le traitement des espaces collectifs.

Respect du programme et compatibilité du projet avec l'application des normes environnementales, en particulier en lien avec les risques OPAM. Qualité paysagère et relationnelle entre les espaces publics et le cycle d'orientation.

2^{ème} degré

Périmètre du concours

L'approfondissement du projet d'insertion des programmes

Périmètre du projet du CO

Les qualités architecturales

- Les qualités du concept architectural ;
- La volumétrie ;
- Les qualités spatiales fonctionnelles et de lumière naturelle ;
- La qualité des espaces collectifs intérieurs ;

Le respect du programme :

- Le fonctionnement détaillé et adéquation des espaces entre eux ;
- Les locaux (localisation, surface, hauteur, nombre) ;
- Le respect des exigences et contraintes particulières du Maître de l'Ouvrage
- Le respect des surfaces par pièce selon les normes en vigueur.
- Les qualités structurelles et de faisabilité du système constructif et statique ;

L'environnement :

- L'écologie du projet avec un concept simple et efficace s'intégrant dans un principe de développement durable (matériaux de construction, volumes et matériaux d'excavation, gestion de l'eau, aspects énergétiques, etc.).
- La pertinence et la stratégie énergétique du CO

Les coûts :

- La valeur technique et économique du projet
- Les solutions et moyens pour atteindre un résultat qualitatif et économique du projet.
- L'économie de réalisation et d'exploitation.

Pour les deux degrés, la liste des critères n'est pas forcément exhaustive.

4. Composition du jury

Président

M. Francesco Della Casa, architecte cantonal, DU, EPFL, SIA, FAS

Membres

Yvan Rochat	Conseiller administratif Vernier
Philippe Moraga	Directeur OBA Ingénieur civil HES
Antoine Girasoli	Chef de projet OBA Architecte HES
Giovanna Ronconi	Chef de projet OU Architecte Urbaniste
Eric Tamone	Directeur DIP
Marta Perucchi	Directrice DIP DLOG Architecte EAUG

Indépendants

Mireille Adam Bonnet	Architecte EPFL FAS
Ludovica Molo,	Architecte, présidente FAS Lugano
Jacques Lucan,	Architecte, Paris
Tarramo Broennimann	Architecte IAUG FAS
Jean-Paul Jaccaud	Architecte EPF SIA FAS
Anne Marie Wagner,	Architecte SIA FAS
Nicolas Pham,	Professeur HEPIA-filière architecture
Natacha Guillaumont,	Professeure HES Responsable HEPIA filière architecture du paysage
Marie-Hélène Giraud	Architecte Paysagiste, FSAP EAUG
Bernard Fisch	Ingénieur civil EPFZ SIA

Suppléants

Igor Moro	Responsable Urbanisme ville de Vernier
Raphaël Nussbaumer,	Architecte ETH SIA FAS Genève
Sandro Simioni	Directeur DRT – OBA.
Laurent Séchaud	Architecte EAUG – chef de projet OBA
David Marchi	Architecte EPFL, DLOG-DIP

Spécialistes conseils

Suzanne Otz	Pour l'association genevoise du Coin de Terre
Sylvie Mendoza	
Karine Haldimann	
Hans Bachmann	

Claire Didelot	Pour le groupement des habitants du chemin de l'Etang et environs
Jean-Pierre Thorel	Pour l'association Etang Sauvage
Daniel Opprecht	
Luis Amella	Architecte DLOG-DIP.
Alain Mathez	Office des autorisations de construire
Aline Sauter Caillet	Service de l'environnement et des risques majeurs (secteur environnement)
Damien Gumy	Service de l'environnement et des risques majeurs (secteur risques OPAM)
Bureau OPAM	Mandat d'accompagnement pour le 2ème tour)
Stéphane Ortolan	Ingénieur chef de projets concept énergétique
Hasnaoui Nourdine	Economiste OBA
Tiphaine Bussy-Blunier	Architecte paysagiste, direction générale de l'agriculture et de la nature

Secrétaire et organisateur

M. Serge Serafin, architecte REG B AGA

5. Déroulement et Calendrier

Approbation du programme par le jury et les spécialistes conseils : 31.03.17

Approbation du programme par la SIA 142, la CCAO, l'OU : 31.03.17

1^{er} degré de la procédure :

- Publication SIMAP:	10.04.17
- Visite du site :	libre aux concurrents
- Questions des participants :	12.05.17
- Réponses prévues d'ici au	22.05.17
- Dépôt des projets et maquette du 1er degré :	01.09.17
- Jugement du 1er degré :	du 04 au 15.09.17
- Notification aux concurrents retenus et non retenus :	22.09.17

2^{ème} degré de la procédure :

- Envoi des recommandations et lancement du 2ème degré :	11.10.17
- Questions des participants :	20.10.17
- Réponses prévues d'ici au	27.10.17
- Dépôt des projets du 2ème degré :	23.02.18
- Dépôt de la maquette :	02.03.18
- Analyse des projets par les spécialistes conseils	09.03.18
- Jugement final et annonce des résultats :	du 12 au 23.03.18
- Exposition et présentation publique des projets :	du 16.04 au 28.04.18

6. Liste des projets rendus

51 candidats se sont inscrits auprès de l'organisateur, ont reçu le programme ainsi que les documents du concours. Ils ont dû rendre leur dossier de sélection, attestations, lettre de motivation, leur proposition et leur maquette en date du 1^{er} septembre 2017.

51 projets et leurs maquettes ont été réceptionnés dans les délais mentionnés dans le règlement et en conformité avec celui-ci.

N° de projet	devise
1	CHILDREN'S CORNER
2	LA CARTE ET LE TERRITOIRE
3	MATTEO 2017
4	SALAMANDRE
5	ROBIN HOOD
6	L'OIGNON FAIT LA FARCE
7	GOW PIL
8	FRISBEE
9	APPRIVOISE-MOI

10 FOX-TROT
11 PLACE ANDRE-CORBOZ
12 ESOPE
13 A L'HEURE DE POINTE
14 NOYAU PULPE
15 (PHOTO) 1-2-3
16 KAYAK
17 BRELAN D'AS
18 LE TERRIER
19 GRAND AIR
20 COQUELICOT
21 LE PETIT POU CET
22 ALLEZ-HOP
23 BABYLON
24 ABER
25 VIVA
26 CARAMBAR
27 TRICYCLE
28 HATE-TOI LENTEMENT
29 (RE)CONNEXION
30 FREITAG
31 WONDER WOOD
32 KIDS IN THE HOOD
33 ORSINO CESARIO, SEBASTIEN ET LA COMTESSE
34 PARCOURS
35 18'446 X 5'700
36 GOUPIL
37 ONE GREAT DAY
38 SAUVAGE
39 TRAIT D'UNION
40 INUKSHUK
41 MIKADO
42 TRILOGUE

43 URBICANDE
44 PAS SI HAUT
45 AVEDIS
46 VERT PRE
47 TITITIT
48 THE THIRD TEACHER
49 OPAM MON AMOUR
50 PLAN SEQUENCE
51 FLEXIBILITE DE L'ESPACE MODULEE PAR LA LUMIERE

7. Contrôle et conformité des projets rendus

L'expertise des projets s'est référée au programme du concours et aux réponses aux questions. Tous les documents demandés ont été rendus conformes par les 51 candidats et dans les délais.

8. Prise de connaissance des projets

L'ensemble du jury procède à une première prise de connaissance des projets en présence des spécialistes conseils et de l'organisateur.

9. Jugement du 1^{er} degré

9.1 Premier tour du jugement

Le jury procède à une approche critique de chaque projet, basée sur les critères d'appréciation principaux, à savoir : la qualité urbanistique et paysagère, les morphologies, les fonctionnalités et organisation des espaces.

Le jury décide, sur la base des critères énoncés, de déterminer quels sont les projets qui ne répondent que partiellement à l'un ou l'autre des critères de jugement. Le jury débat et délibère devant chaque projet, en relevant quels sont les qualités et les points insuffisants.

A l'unanimité, le jury décide d'éliminer les projets suivants qui ne répondent que partiellement aux critères :

N° de projet	devise
1	CHILDREN'S CORNER
2	LA CARTE ET LE TERRITOIRE
3	MATTEO 2017
5	ROBIN HOOD
6	L'OIGNON FAIT LA FARCE
7	GOW PIL
13	A L'HEURE DE POINTE
14	NOYAU PULPE
16	KAYAK
17	BRELAN D'AS
18	LE TERRIER
21	LE PETIT POU CET
22	ALLEZ-HOP
25	VIVA
27	TRICYCLE
28	HATE-TOI LENTEMENT
29	(RE)CONNEXION
30	FREITAG
31	WONDER WOOD
32	KIDS IN THE HOOD
33	ORSINO, CESARIO, SEBASTIEN ET LA COMTESSE
35	18'446 X 5'700
37	ONE GREAT DAY
39	TRAIT D'UNION
40	INUKSHUK
41	MIKADO
42	TRILOGUE
43	URBICANDE
46	VERT PRE

48	THE THIRD TEACHER
49	OPAM MON AMOUR
50	PLAN SEQUENCE
51	FLEXIBILITE DE L'ESPACE MODULEE PAR LA LUMIERE



9.2 Deuxième tour du jugement du 1er degré

Le jury procède à une analyse approfondie des projets retenus à l'issue du premier tour. Il procède à une analyse plus détaillée de chaque critère d'appréciation. A l'issue de ce deuxième tour du jugement, le jury décide, à la majorité, d'éliminer les projets suivants :

N° de projet	devise
4	SALAMANDRE
10	FOX-TROT
11	PLACE ANDRE-CORBOZ
15	(PHOTO) 1-2-3
23	BABYLON
24	ABER
34	PARCOURS
45	AVEDIS
47	TITITIT

9.3 Repêchage

Le jury réexamine consciencieusement l'ensemble des projets éliminés et opère à un vote à la majorité : aucun projet n'est repêché.

9.4 Projets retenus pour le 2ème degré

Pour le 2^{ème} degré qui est lancé le 11 octobre 2017, le jury décide de garder les 9 projets suivants

N° de projet	devise
8	FRISBEE
9	APPRIVOISE-MOI
12	ESOPE
19	GRAND AIR
20	COQUELICOT

26	CARAMBAR
36	GOUPIL
38	SAUVAGE
44	PAS SI HAUT

Les projets ont fait l'objet de recommandations de la part du jury, avec la mise en évidence des points forts et soulevé les différents éléments qui devaient évoluer au 2^{ème} degré. Ces recommandations ont été complétées par les spécialistes conseils qui ont rendu leurs expertises ci-après.



9.5 Expertise des projets rendus

L'expertise des projets retenus au 2^{ème} degré, s'est référée au programme du concours. Elle a été conduite par les spécialistes-conseils du jury.

Analyse du programme et organisation par le DIP
Analyse de l'Energie et développement durable
Analyse par les associations locales
Analyse pour le respect de la LCI
Analyse l'environnement et des risques majeurs

L'ensemble des projets est analysé scrupuleusement avec le respect des éléments, intégration dans le site, qualité spatiale, respect du programme, gestion du voisinage, respect des exigences et contraintes particulières, circulations intérieures et extérieures, implantation des accès et dessertes, qualité des espaces collectifs et du parc. Chaque projet a fait l'objet d'une liste détaillée avec les recommandations pour le deuxième degré.

10. Jugement du 2ème degré

10.1 Expertise des projets rendus

L'expertise des projets par les spécialistes-conseils a été faite entre le 19 février et le 2 mars 2018, permettant aux membres du jury d'affiner leur choix.

10.2 Jugement du 1er tour du 2ème degré

Les membres du jury se réunissent les 14 et 15 mars 2018 et analysent avec grande attention les 9 projets. A l'unanimité, celui-ci décide d'éliminer les projets suivants :

8	FRISBEE
9	APPRIVOISE-MOI
20	COQUELICOT
36	GOUPIL

38	SAUVAGE
44	PAS SI HAUT

10.3 Repêchage

Le jury réexamine consciencieusement l'ensemble des projets éliminés et opère à un vote à la majorité. Sont repêchés :

8	FRISBEE
9	APPRIVOISE-MOI
20	COQUELICOT

11. Classement

Après une nouvelle analyse des projets retenus, le jury procède à l'établissement du classement final des projets, comme suit :

Avec la majorité de voix, le jury décide d'attribuer :

Le 1 ^{er} rang au n° 11	ESOPE
Le 2 ^{ème} rang au n° 6	GRAND AIR
Le 3 ^{ème} rang au n° 26	CARAMBAR
Le 4 ^{ème} rang au n° 20	COQUELICOT
Le 5 ^{ème} rang au n° 9	APPRIVOISE-MOI
Le 6 ^{ème} rang au n° 8	FRISBEE

12. Attribution des prix

Le jury décide à l'unanimité d'attribuer une indemnité aux neuf projets qui ont rendus une proposition à raison de CHF 10'000.- HT chacun.

Le solde de CHF 220'000,- HT du montant à disposition du jury (CHF 310'000,- HT) est attribué à l'unanimité comme suit :

1 ^{er} rang – 1 ^{er} prix	n° 11	ESOPE	CHF 70'000.--
2 ^{ème} rang – 2 ^{ème} prix	n° 6	GRAND AIR	CHF 65'000.—
3 ^{ème} rang – 3 ^{ème} prix	n° 26	CARAMBAR	CHF 40'000.—
4 ^{ème} rang – 4 ^{ème} prix	n° 20	COQUELICOT	CHF 20'000.—
5 ^{ème} rang – 5 ^{ème} prix	n° 9	APPRIVOISE-MOI	CHF 15'000.—
6 ^{ème} rang – 6 ^{ème} prix	n° 8	FRISBEE	CHF 10'000.—

13. Considérations générales

La grande variété des projets et le bon niveau général de la réflexion sur le thème ont permis au jury d'évaluer les problématiques que soulèvent la construction d'un nouveau cycle d'orientation de 900 élèves.

Le jury tient à souligner que malgré les contraintes importantes que contenait le programme, le résultat du concours répond complètement aux objectifs du maître de l'ouvrage et remercie les concurrents pour le travail fourni.

14. Recommandations du jury

Conformément à l'art. 23 du règlement SIA 142, le jury recommande au maître de l'ouvrage de retenir le projet « ESOPE », classé 1^{er} rang-1^{er} prix, pour la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Toutefois, dans le cadre du développement du projet, le lauréat devra tenir compte des remarques formulées et œuvrer avec détermination et ingéniosité pour que cette réalisation architecturale soit exemplaire sur l'ensemble des critères énoncés.

Au vu de la très grande qualité de la proposition en ce qui concerne les aménagements paysagers et l'insertion d'un programme de logements, le jury recommande au maître de l'ouvrage de confier au même groupe de mandataires la poursuite des études concernant ces éléments.

En complément des remarques formulées, le jury se tient à la disposition du maître de l'ouvrage pour la suite de l'évolution du projet, notamment pour la partie liée aux aménagements paysagers.

15. Levée de l'anonymat

Suite au classement et à l'attribution des rangs et prix, le jury procède à l'ouverture des enveloppes cachetées des concurrents et lève l'anonymat en suivant l'ordre de classement des primés et par ordre des devises pour les suivants. Aucun bureau candidat n'est en situation de conflit avec le jury, le Président valide le classement définitif. Lors de l'ouverture des enveloppes des projets, les formulaires de paramétrage sont accessibles.

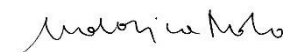
16. Approbation du jury

Président

M. Francesco Della Casa



Mme Ludovica MOLO



Membres

M. Yvan ROCHAT



M. Jacques LUCAN



M. Philippe MORAGA



M. Tarramo BRÖNNIMANN



M. Antoine GIRASOLI



M. Jean-Paul JACCAUD



Mme Giovanna RONCONI



Mme Anne-Marie WAGNER



M. Eric TAMONE



M. Nicolas PHAM



Mme Marta PERUCCHI



Mme Natacha GUILLAUMONT



Mme Mireille ADAM BONNET



Mme Marie-Hélène GIRAUD



M. Bernard FISCH



Suppléants

M. Igor MORO



M. Raphaël NUSSBAUMER



M. Sandro SIMIONI



M. Laurent SECHAUD



M. David MARCHI



Secrétaire et organisateur

M. Serge SERAFIN



Projet lauréat

1^{er} rang – 1^{er} prix :

CLR ARCHITECTES SA

Rue des Vieux-Grenadiers 8 – 1205 Genève

Architecte auteur du projet

M. Damien CHEVALLEY, architecte dirigeant EAUG-REG A-FAS

Collaborateurs

M. Patrick LONGCHAMP, architecte dirigeant HES-REG A-FAS

M. Benjamin GUYOT, architecte HES M.

M. Marc HALLER, architecte HES

M. Santiago WEIDELI, architecte EAUG

M. Tilmann SCHOETLER, architecte EPFL

Mme Jennifer HOWALD, dessinatrice

PERRETEN & MILLERET SA INGENIEURS CIVILS

Rue Jacques-Grosselin 21 – 1227 Carouge

M. Frédéric BONNY, ingénieur HES, chef de projet

Collaborateurs

M. Nicolas BALABEAU, ingénieur EPFL, chef de projet

M. Toufik JEBBARI, ingénieur HES+EPNC, chef de projet,

M. Rodolfo GIACOMETTI, dessinateur projeteur

M. Aldo CARCHIA, dessinateur projeteur

ENERGESTION SA

Chemin de la Gravière 2 – 1227 Les Acacias

M. Martial GÖTZ, ingénieur ETS, administrateur président, chef de projet
CVCRS

Collaborateur

M. Olivier Krattinger, ingénieur ETS, chef de projet CVCRS

M. Raphaël MURIAU, chef de projet CVCRS,

M. Gabriel FRANCHINI, ingénieur ETS, chef de projet CVCRS

ESOPE

Le projet propose un bâtiment à la forme rayonnante et compacte situé au nord du site, avec une implantation des éléments de logement au sud ouest et un « Parc des Ecoles » à l'est qui effectue une articulation entre l'Avenue du Pailly et la future liaison verte avec le quartier de l'Etang.

Cette disposition précise permet un développement structuré du site par étapes, laissant une croissance « naturelle » du logement en extension du quartier voisin et la possibilité sans entrave d'un nouveau parc public de dimension généreuse. L'ensemble s'articule autour d'une colonne vertébrale formée par le cheminement principal reliant le quartier de l'Etang et qui s'achève par une astucieuse requalification du bois comme antichambre. Une série de petites buttes forment un front sur l'Avenue du Pailly, protégeant le parc des nuisances sonores et dissimulant les espaces dédiés au stationnement, tout en exploitant les matériaux d'excavation de manière judicieuse. Vu l'échelle du parc, elles sont l'occasion de créer un nouveau paysage qui lui confèrera une véritable identité dans le chapelet d'espaces verts existants ou planifiés. Les cheminements secondaires, traités avec un matériau perméable, s'immiscent entre les reliefs selon les itinéraires intuitifs. Les préaux se situent autour du bâtiment avec une emphase particulière sur le sud du site où se trouve le préau principal et les terrains de sport. Les entrées se font de manière rayonnante sur les quatre faces du bâtiment et laissent envisager une ouverture aux principaux parcours du site.

Le projet a évolué de manière favorable au deuxième tour, réduisant sensiblement la perception de la masse bâtie par des retraits d'étages de hauteur variable et par une précision de la forme en plan.

De l'intérieur le parti tient en une articulation de tous les espaces d'enseignement et des salles de sport autour d'un patio central avec une distribution rayonnante qui varie selon les étages pour offrir des sous espaces avec des ouvertures diversifiées sur le paysage. Quatre cages d'escalier, situées en périphérie du patio central permettent une distribution efficace sur tous les étages et des parcours courts et précis. L'orientation est facilitée par la présence du patio central qui offre, symboliquement et spatialement un cœur au bâtiment réunissant toutes les fonctions autour d'un espace partagé.

Si le système général proposé par le bâtiment est salué, certains points sont encore problématiques, notamment certains couloirs qui manquent d'éclairage naturel et certaines zones à redimensionner. Si le système rayonnant des entrées est pertinent dans le contexte le foyer du rez de chaussée est jugé mal dimensionné pour accueillir 900 élèves et le jury questionne la pertinence d'un patio de cette dimension au rez.

PASCAL HEYRAUD SARL

Rue de l'Evole 8A – 2000 Neuchâtel

M. Pascal HEYRAUD, directeur

Collaboratrices

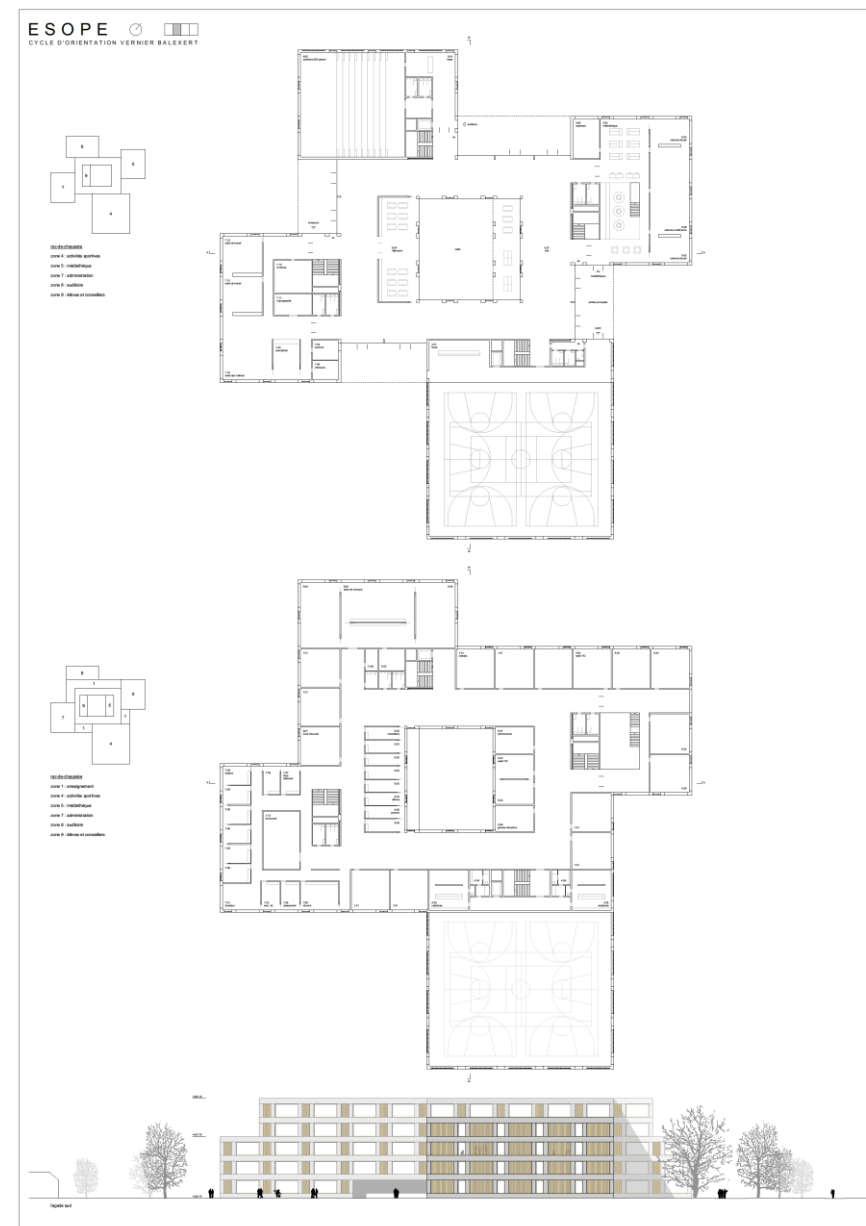
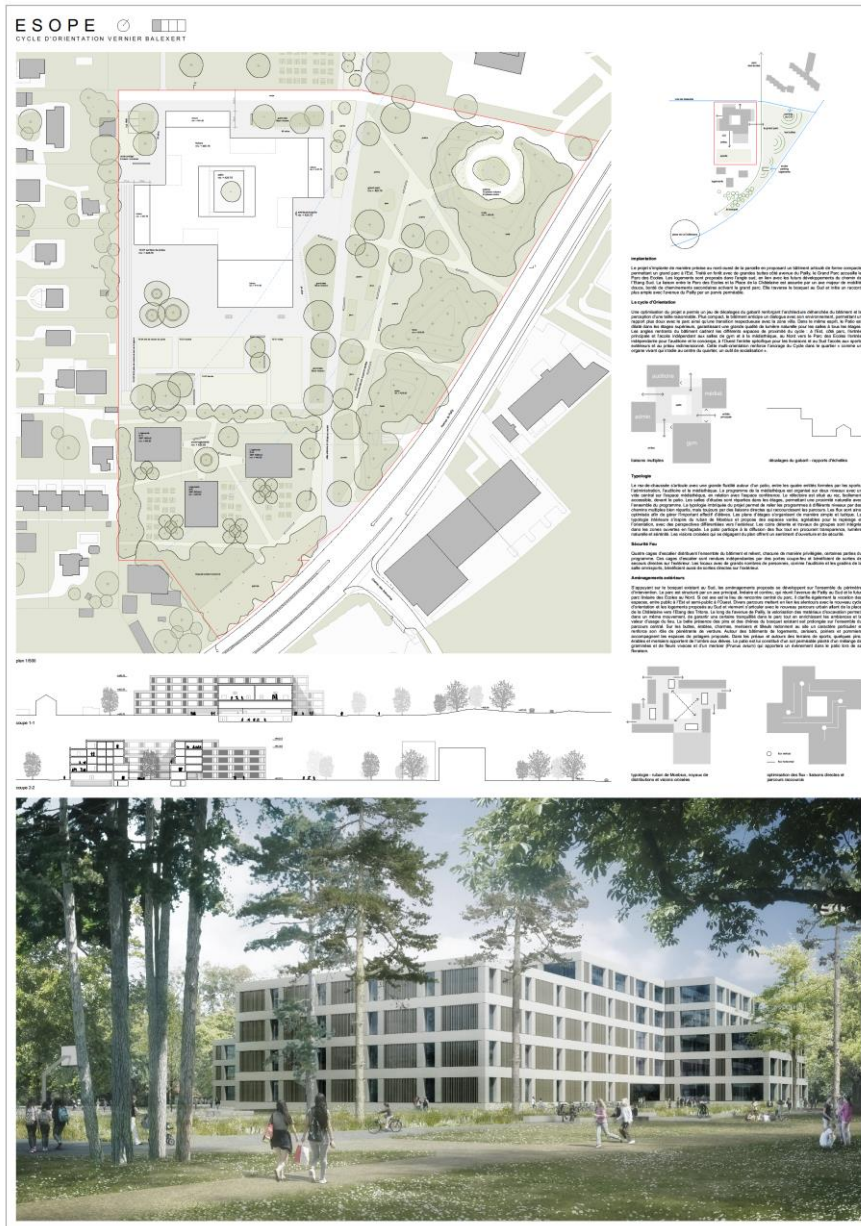
Mme Giulia VANNI, architecte, cheffe de projet

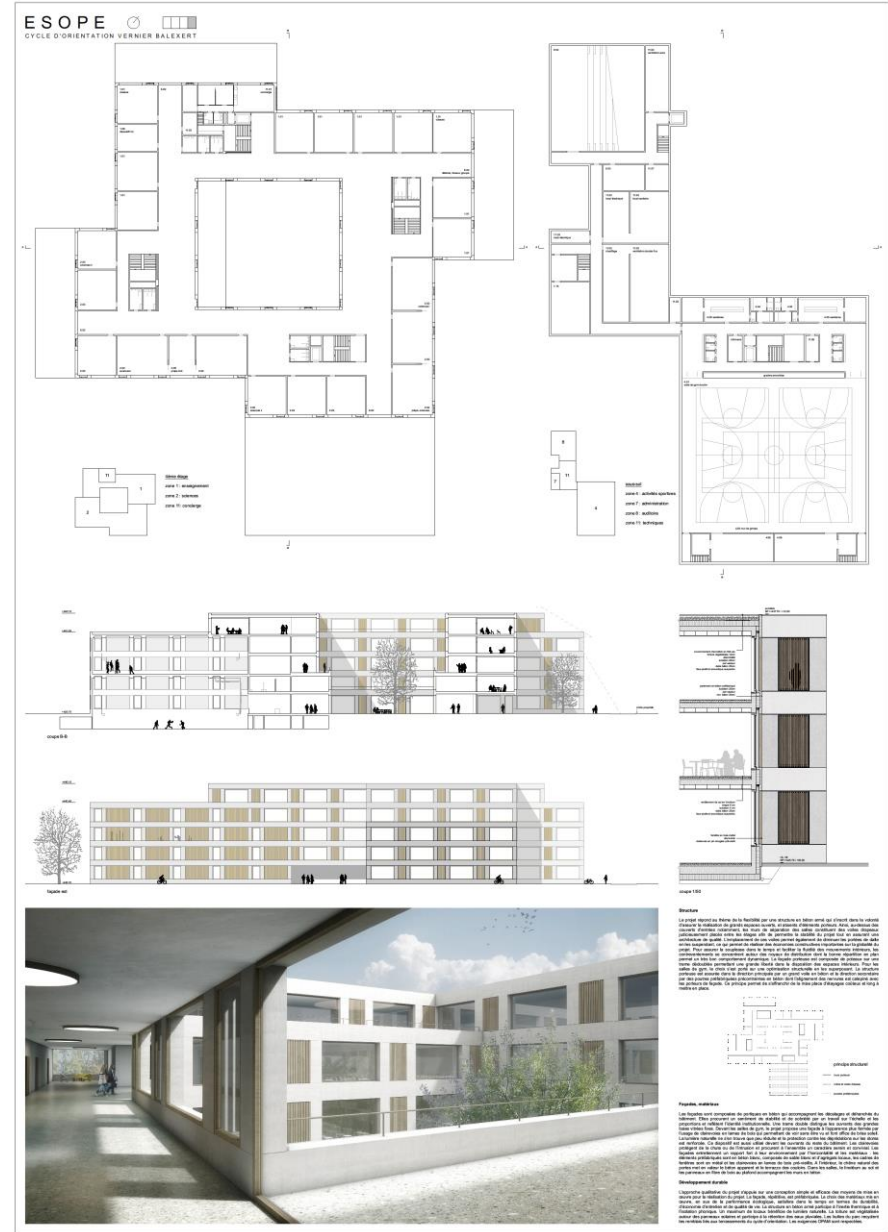
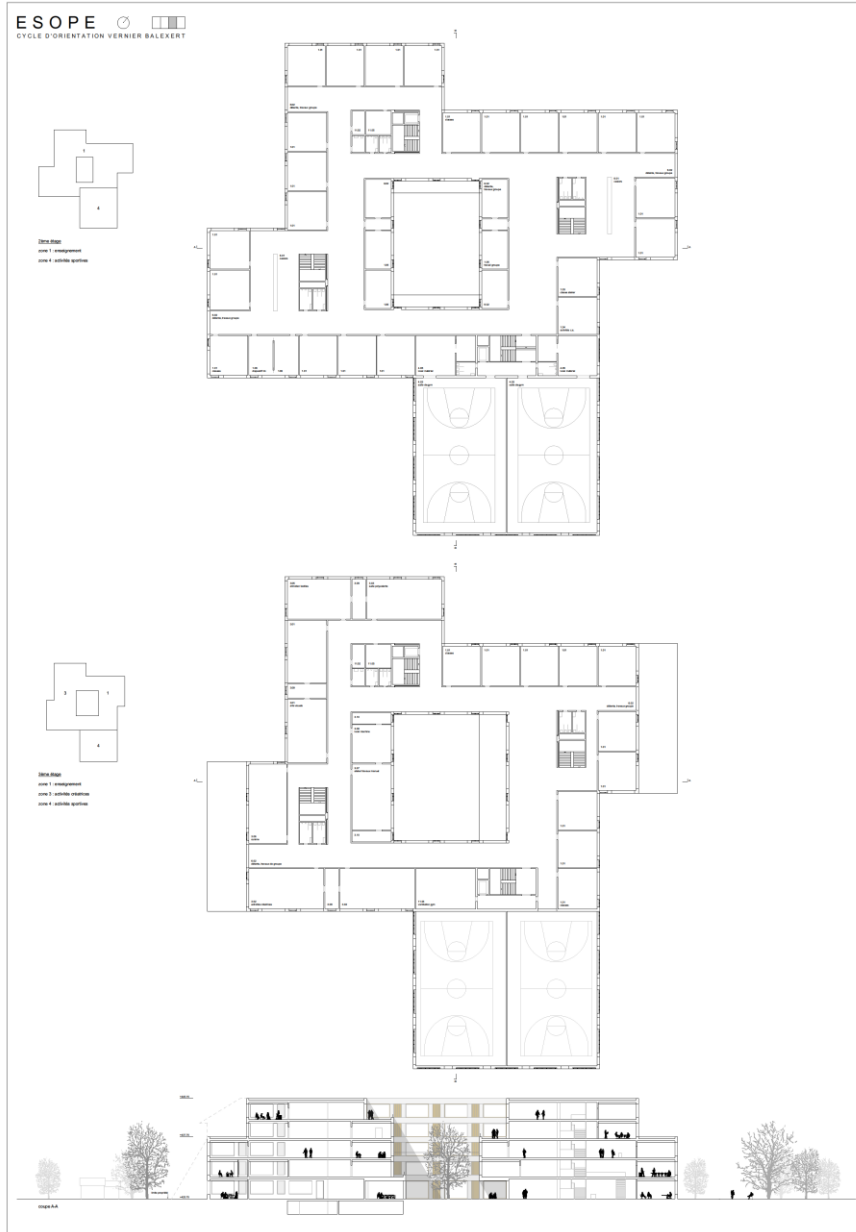
Mme Valentine LAMBERT, architecte paysagiste, chargée de projet

Mme Ariane DELEMER, chargée de projet

Les escaliers sont bien positionnés dans le bâtiment mais mériteraient une caractérisation formelle plus sensible, tout comme la clarification des façades « intérieures » des salles de classe. Si le jury apprécie l'ouverture progressive du patio central vers le haut, les balcons ne semblent pas offrir une utilisation aisée, avec des difficultés de surveillance liés au risque de jet d'objets et de chute.

L'expression de façade du bâtiment est efficace avec un système de « résille » porteuse en béton préfabriqué mais la relation de celle-ci en coupe avec les espaces de salle de gymnastique semble problématique. Les possibilités de diversité d'expression et de transparence sur des activités de nature différentes qu'offriraient les vides d'étage importants des salles de gymnastique ne sont pas exploitées, générant une relation problématique entre l'intérieur et l'extérieur au principal point d'approche public du bâtiment. Du fait des grandes qualités du projet et de son fort potentiel d'évolution, le jury propose à la majorité de le retenir pour le premier rang, premier prix.





Projets sélectionnés au 2^{ème} degré du concours

Projets classés

2^{ème} rang – 2^{ème} prix :

WIDMANN ARCHITECTES SARL

Rue du Clos 5 – 1207 Genève

Architectes Auteurs du projet

Mme Kristina SYLL WIDMANN, architecte UDM, associée

M. Marc WIDMANN, architecte EAUG-FAS-SIA, associé

Collaborateurs

M. Garance BERGER, architecte HES, stagiaire architecte

M. Tomas DE RIBA, architecte ETSAM, architecte chef de projets

M. Yves BEETSCHEN, architecte EPFL, architecte concepteur

M. Nuno COSTA, architecte UTL, architecte chef de projet

M. Joachim FRITSCHY, architecte EFPL, architecte chef de projet

Mme Teresa FERREIRA, architecte FAUP

M. Daniel MEDINA, dessinateur architecte

B + S INGENIEURS CONSEILS SA

Chemin Rieu 8 – 1208 Genève

M. Marcio BICHSEL, ingénieur HES-REG A-SIA, administrateur, directeur de projet

Collaborateurs

M. Guillaume JOLY, ingénieur civil EPFL, ingénieur structure

M. Enrico SIMONETTI, ingénieur civil EP, ingénieur structure

M. Nelson ROCA, ingénieur civil HES, BIM Manager

Mme Magaly REGUIGA, ingénieure hydraulique, ingénieure génie civil

Mme Christine JAQUES, géologue UNI Genève, ingénieure environnement

Mme Nathalie SAVARY, dessinatrice structure

M. Christophe MUEHLEMATTER, dessinateur génie civil

GRAND AIR

Le projet forme un ensemble constitué de trois bâtiments s'articulant autour d'une galerie extérieure qui agit comme hall de distribution et comme préaux suspendus.

Cette composition est calée au sud du périmètre, permettant la prolongation du parc linéaire et elle est complétée par un immeuble de logement au nord qui sert simultanément à protéger l'école du vent froid parfois important et fort venant de ce secteur.

Le projet séduit le jury par les qualités spatiales et d'usages de ce dispositif de préaux aériens. Il permet d'organiser les cadrages visuels du paysage et les transparences qui mettent les différentes parties en relations visuelles. C'est une approche inspirée des écoles de type pavillonnaire genevoises mais elle rappelle aussi les projets des avant-gardes modernistes qui s'étaient saisis de ces thèmes.

Ce dispositif génère simultanément un doute : si d'un côté, il représente un élément innovateur – poétique et radical, de l'autre il laisse aussi quelques perplexités liées à son usage considérant les conditions climatiques locales, son exposition étant essentiellement vers le nord. D'autre part, l'importance des effectifs de cet établissement ne permettra vraisemblablement pas d'exploiter les galeries comme préaux, si bien qu'elles perdraient une part de leur raison d'être.

L'écriture architecturale est originale dans une forme d'expressionnisme constructif mais aussi habile puisqu'elle permet de dissocier les matériaux : béton pour la structure et bois pour les entités des salles de classes, résolvant simultanément les questions liées à l'isolation thermique.

Les différentes parties du programme sont bien organisées avec des espaces de caractères spécifiques.

Les courettes anglaises au niveau du rez, ne convainquent pas dans leur position et dimensionnement pour des espaces majeurs, comme l'aula par exemple. Elles perturbent par ailleurs la fluidité des passages entre les bâtiments et affaiblissent la qualité d'interférence entre le dedans et le dehors magnifiée et appréciée dans le projet des galeries.

Le positionnement et le dimensionnement de l'immeuble d'habitation est ambigu, car il participe de la composition tout en étant détaché. Son rôle de protection contre le vent manque aussi de crédibilité.

Malgré la belle relation au grand paysage proposée par le projet, le jury regrette le peu d'évolution dans la structuration du parc dans lequel s'inscrit l'ensemble des bâtiments. Le tracé des cheminements ne semble dicté que par leur fonction de desserte tandis que le projet végétal manque de corps. Le positionnement d'un bowl à l'articulation des flux principaux d'élèves, qui plus est en bordure d'un grand axe routier, paraît peu adéquat.



Le projet est un ensemble de bâtiments à usage scolaire et universitaire, situé à Verner, dans le canton de Genève. L'objectif est de créer un espace éducatif moderne et ouvert, capable de répondre aux besoins de la communauté locale et de promouvoir l'innovation et la recherche.

Principes de conception

Le projet est basé sur les principes suivants :

- Créer un espace éducatif moderne et ouvert.
- Intégrer la nature et le paysage environnant.
- Utiliser des matériaux durables et innovants.
- Créer des espaces polyvalents et flexibles.
- Promouvoir l'innovation et la recherche.

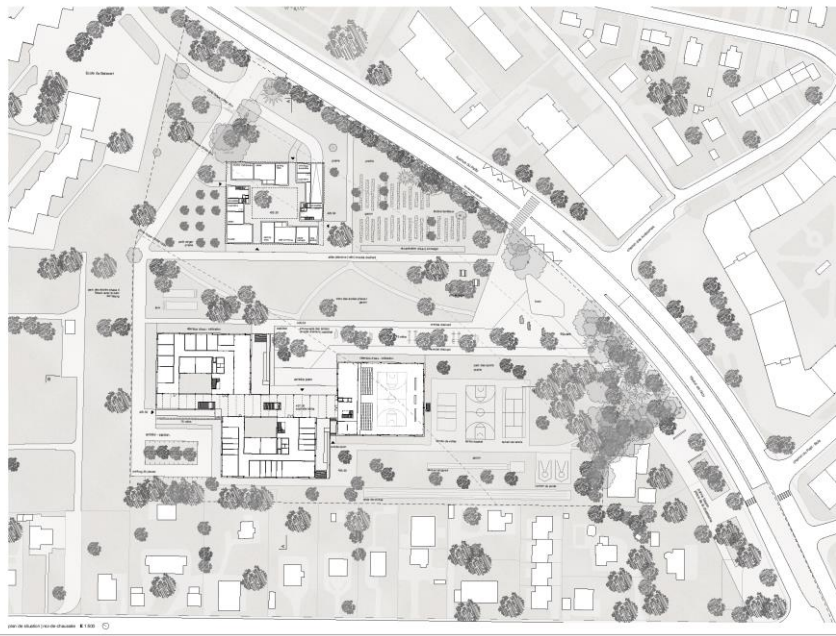
Programme

Le programme comprend :

- Salles de cours et amphithéâtre.
- Bibliothèque et espaces de lecture.
- Espaces de travail et de collaboration.
- Espaces de détente et de loisir.
- Espaces polyvalents et flexibles.

Conclusion

Le projet vise à créer un espace éducatif moderne et ouvert, capable de répondre aux besoins de la communauté locale et de promouvoir l'innovation et la recherche.



Le projet est un ensemble de bâtiments à usage scolaire et universitaire, situé à Verner, dans le canton de Genève. L'objectif est de créer un espace éducatif moderne et ouvert, capable de répondre aux besoins de la communauté locale et de promouvoir l'innovation et la recherche.

Principes de conception

Le projet est basé sur les principes suivants :

- Créer un espace éducatif moderne et ouvert.
- Intégrer la nature et le paysage environnant.
- Utiliser des matériaux durables et innovants.
- Créer des espaces polyvalents et flexibles.
- Promouvoir l'innovation et la recherche.

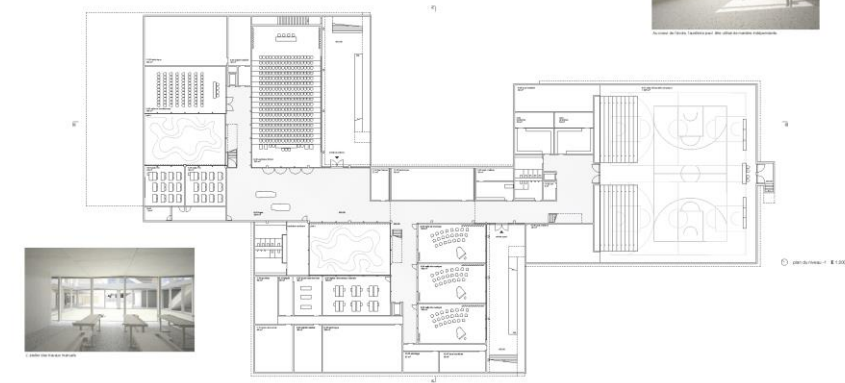
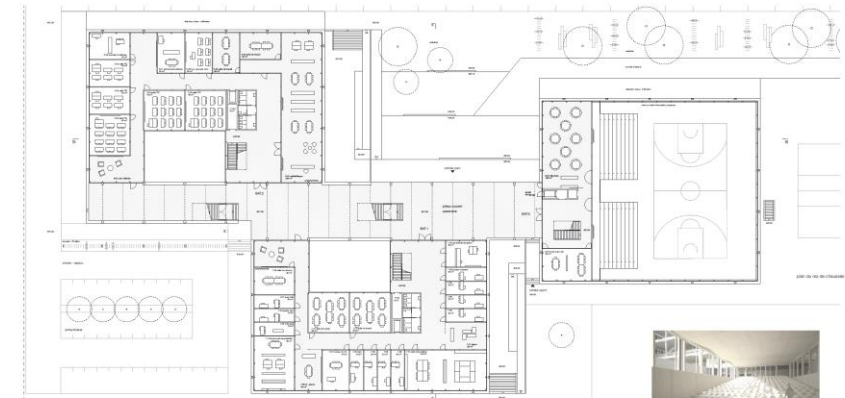
Programme

Le programme comprend :

- Salles de cours et amphithéâtre.
- Bibliothèque et espaces de lecture.
- Espaces de travail et de collaboration.
- Espaces de détente et de loisir.
- Espaces polyvalents et flexibles.

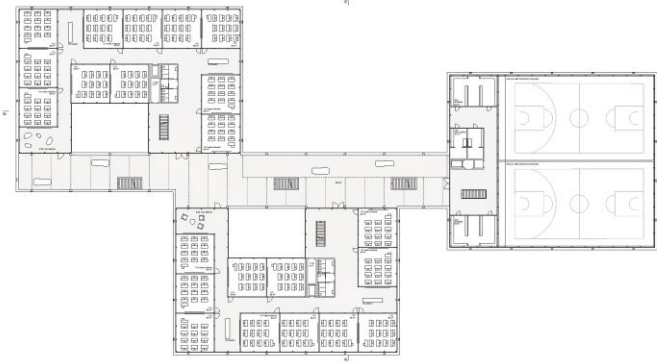
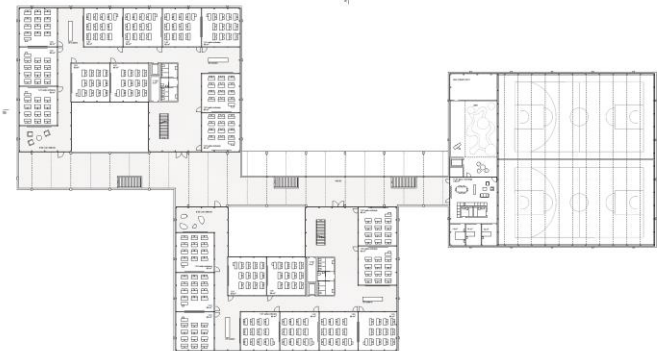
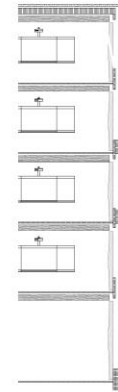
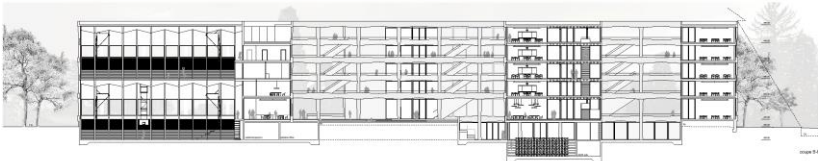
Conclusion

Le projet vise à créer un espace éducatif moderne et ouvert, capable de répondre aux besoins de la communauté locale et de promouvoir l'innovation et la recherche.





PROJET DE CONCEPTION
 Le projet de conception a été élaboré en collaboration avec les services techniques de la Ville de Winter. Il a pour objectif de définir les principes généraux de l'architecture, de l'urbanisme et des équipements de la future école. Le projet est soumis à l'avis de la Commission d'urbanisme et de l'Administration communale. Les modifications apportées au projet de conception sont indiquées en rouge dans les plans et coupes. Les modifications apportées au projet de conception sont indiquées en rouge dans les plans et coupes.



3^{ème} rang – 3^{ème} prix :

MEIER + ASSOCIES ARCHITECTES SA

Rue du Môle 38Bis – 1201 Genève

M. Martin JAQUES, architecte EPFL, associé

Collaborateurs

Mme Amalia JUMENEZ, architecte EPFL

M. Arnaud MOTTET, architecte ESAR

Mme Teresa GUIEDES, architecte FAUP

MME Poli GUYAUROVA, architecte ENSA

MUTTONI & FERNANDEZ INGENIEURS CONSEILS SA

Route du Bois 17 – 1024 Ecublens-VD

Miguel FERNANDEZ RUIZ, Dr ingénieur civil, associé

Collaborateurs

M. Aurelio MUTTONI, prof. Dr. ingénieur civil, associé

M. D. FARIA, Dr, ingénieur civil, chef de projet

M. Q. ROUBATY ingénieur civil, ingénieur projet

M. S. DE CASTROL, dessinateur

SB TECHNIQUE SBT SA

Rue du Môle 38 bis – 1201 Genève

M. Bruno SCHMID, ingénieur CVS, associé

Collaborateurs

M. Ricardo SCOLLO, Dr. Ingénieur CVS, ETHZ

M. Alain GROBET, ingénieur CVS, CTG

M. Serge FRICHE, technicien projeteur CVCR

M. Yves BORNET, ingénieur CVS, EPFL

Mme Irène RUIZ-GUILLEN, dessinatrice CVCR

CARAMBAR

Le projet Carambar propose une implantation linéaire et radicale du nouveau cycle d'orientation le long de l'axe nord-sud du parc des écoles. Le dénivelé topographique du côté des jardins familiaux est repris en coupe et permet l'éclairage naturel des salles de musiques et de l'aula situés en sous-sol ainsi que l'expression d'une façade nord à niveau du quartier adjacent. Un couvert complète la composition et articule l'intersection avec l'axe est-ouest destiné à rattacher l'établissement scolaire au quartier du Renard.

Le rez-de-chaussée asymétrique est ouvert sur le parc, à l'avant un espace de distribution généreux dessert toutes les circulations verticales, à l'arrière se trouvent les escaliers de fuite et les locaux administratifs. Les accès indépendants à la salle de sport et à l'aula sont placés aux deux extrémités, deux salles de sport ne sont pas rattachées à l'escalier public et sont uniquement accessibles depuis l'école ce qui péjore leur utilisation.

Les étages sont logiquement structurés en couches linéaires, celles, extérieures sont occupées par les salles de classe et desservies par des corridors rectilignes encadrant une couche centrale percée d'atriums et interrompue par les escaliers principaux. La rationalité du plan est à souligner mais les qualités spatiales résultantes ne correspondent pas aux attentes du jury.

Le corps de bâtiment est rythmé par un exo-squelette en béton qui structure les façades, il répond intelligemment à la recherche de modularité en plan tout en leur apportant un caractère sculptural.

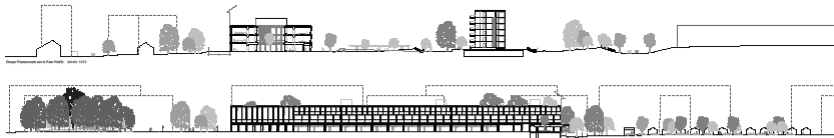
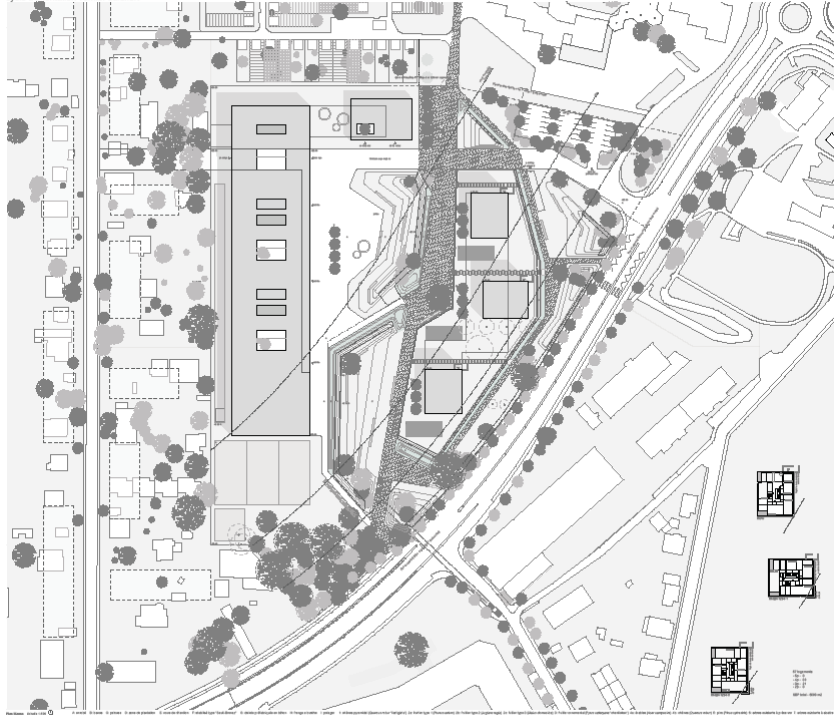
L'échelle que le projet Carambar amène sur le site est assumée, il est organisé de manière cohérente et rigoureuse. Néanmoins la systématique géométrique qui le sous-tend néglige les besoins de gradation spatiale entre l'échelle d'ensemble du nouveau cycle d'orientation et l'échelle de la salle de classe ou du sous-groupe scolaire.

Le reste du site est structuré par un terrassement minutieux des matériaux d'excavation qui forme le socle des bâtiments de logements et, en négatif, les cheminements principaux. La différence de niveau permet de distinguer les espaces domestiques des parties plus publiques du parc et du préau. Un dispositif de récolte des eaux en partie basse complète le motif paysager général qui s'affranchit de l'axialité de l'espace vert issue des planifications supérieures. Le jury déplore une composition qui semble ne se référer qu'à elle-même et n'engage aucun lien avec le grand paysage ou la structure territoire à plus large échelle. A ce défaut d'intégration s'ajoute une prédétermination des fonctions de chaque sous-espace qui va à l'encontre de la flexibilité d'usages souhaitable pour un parc de cette dimension.

CARAMBAR

cycle d'orientation vernier balazet

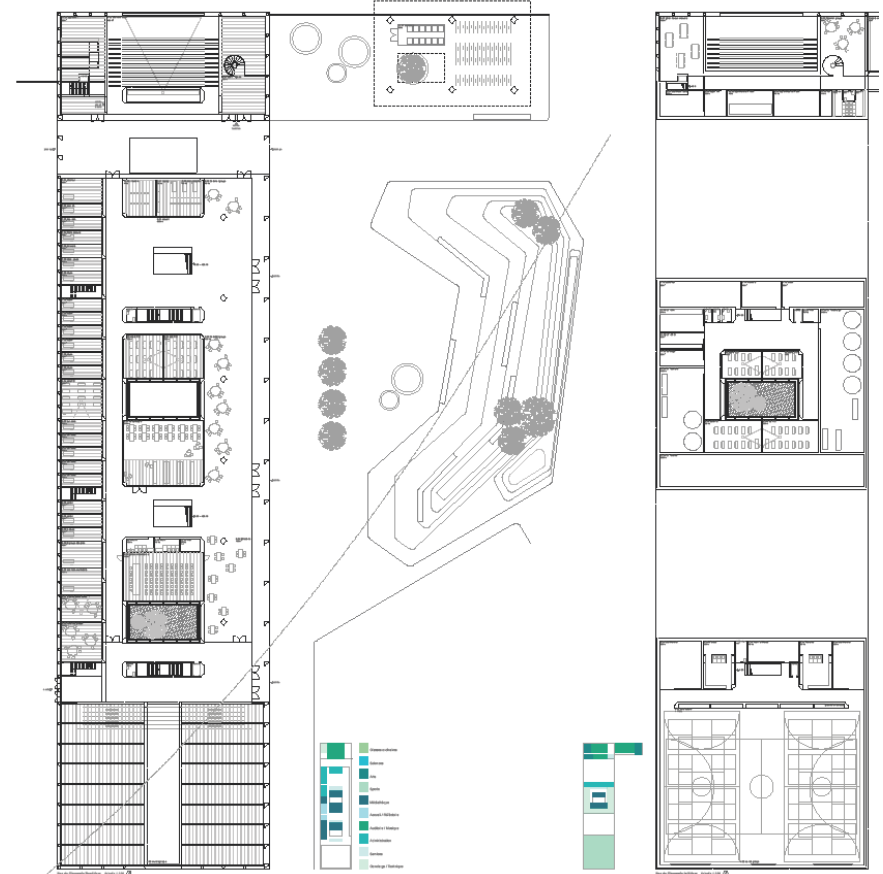
1

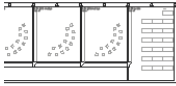


CARAMBAR

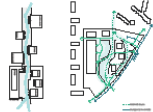
cycle d'orientation vernier balazet

2

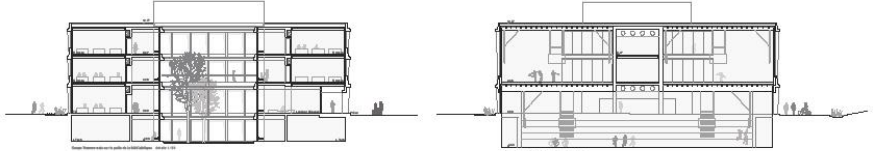
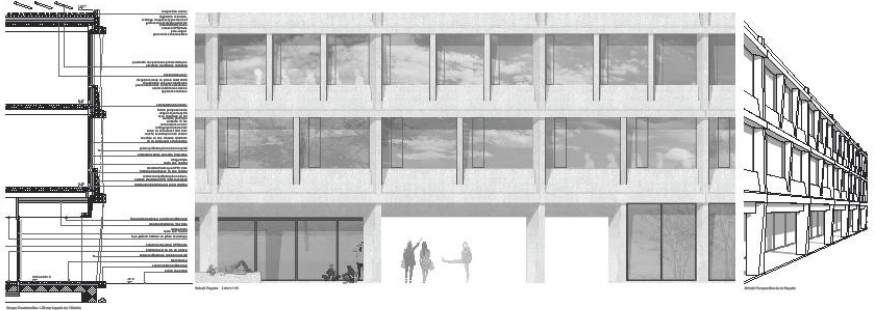
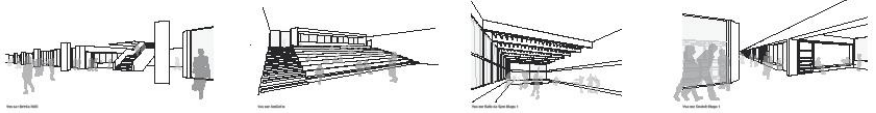
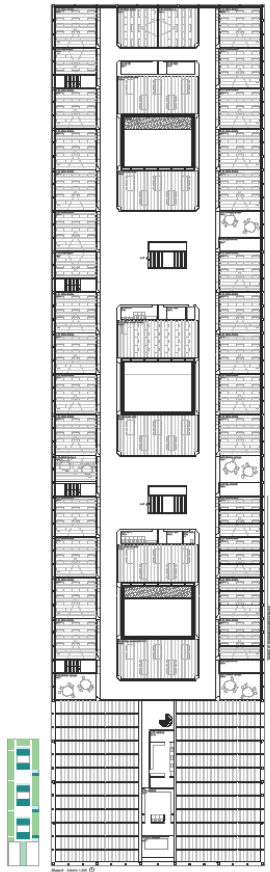
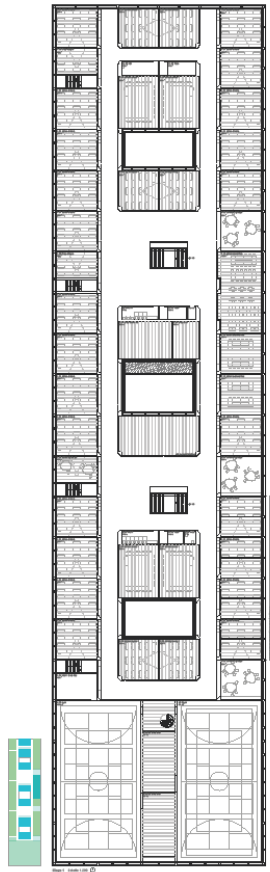




Le projet de construction d'un bâtiment de bureaux de 10 étages, situé dans le quartier de la Corniche à Genève, a été confié à l'agence d'architecture [nom]. Le programme prévoit un total de 1000 places de travail, réparties sur 10 étages de bureaux, ainsi qu'un espace communautaire au rez-de-chaussée et à l'étage supérieur. Le bâtiment doit répondre à des exigences élevées en matière de performance énergétique et de qualité de l'environnement intérieur.



Le bâtiment est conçu pour offrir un cadre de travail moderne et innovant, favorisant la collaboration et la créativité. Les espaces de bureaux sont équipés de bureaux modulables, de salles de réunion et de zones de détente. L'architecture intègre des éléments de design contemporain, tels que des façades vitrées et des espaces extérieurs aménagés.



4^{ème} rang – 4^{ème} prix :

TRANSLOCAL ARCHITECTURE GMBH

Beatusstrasse 19 – 3006 Bern

M. Helko WALZER, architecte, partenaire
M. Marko GÖHRE, architecte, partenaire

Collaborateurs

M. Peter JÄHRIG, architecte
Mme Eliska BRZOBOHATA, étudiante stagiaire

SD INGENIERERIE SA

Route de Chancy 59 – 1213 Petit-Lancy-GE

M. Alberto PEDULLA, ingénieur civil, directeur

COQUELICOT

Le jury relève une très bonne disposition du programme associée à des espaces de grandes qualités.

La composition volumétrique est équilibrée et harmonieuse.

Les espaces sont bien ordonnés et dimensionnés, mis en relation par le système distributif : l'escalier majeur en cascades adjacent au patio et le dispositif d'entrée en partage avec l'espace de l'Aula.

De même, l'expression architecturale globale et les qualités d'éclairage naturel sont convaincants.

Le jury regrette, par contre, l'absence d'un ordre structurel qui soit capable d'organiser l'intérieur de l'école en adéquation avec le caractère tectonique des façades : la structure intérieure apparaît aléatoirement disposée, des poteaux, souvent sous-dimensionnés, sont situés à des endroits inattendus.

De même, la relation au sol des façades n'est pas traitée, les grands vitrages se posent sans transition par endroits sur de l'herbe, ce qui est étonnant quand on considère à nouveau le choix des éléments lourds et granulés de la façade.

Quelques faiblesses organisationnelles subsistent, tels les accès indépendants pour l'Aula et la salle de gymnastique qui ne sont pas résolus. Aucune réflexion ne semble entamée au sujet de la distribution des gaines techniques, les coupes et perspectives ne laissent pas de marge pour cet aspect fondamental dans un ensemble de cette taille.

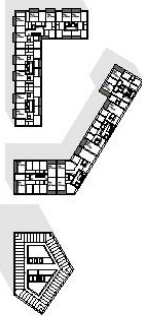
Le système de protection solaire est sous-dimensionné et non adéquat.

Ces derniers points rendent le projet « fragile » dans sa capacité à résister au processus d'exécution, avec le danger d'une promesse difficile à tenir.

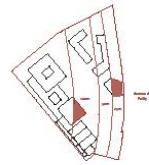
Enfin, le jury regrette que le projet de parc n'ait évolué que sur des points de détail d'accès et n'ait pas gagné davantage de substance propre à le caractériser dans le chapelet d'espaces publics existants ou à venir.



PLAN DE SITUATION | 1:500



PLAN COUCHERS ET SERVICES | 1:200



SCÈNE SPH | 1:200

NOTES GÉNÉRALES

Le projet de construction de ce bâtiment est soumis à l'avis de la Commission d'urbanisme de la Ville de Luxembourg. Les conditions de construction sont définies dans le règlement de zonage applicable à ce secteur d'urbanisme. Le projet est conforme à ces conditions.

Le maître d'ouvrage a autorisé la réalisation de ce projet. Les conditions de construction sont définies dans le règlement de zonage applicable à ce secteur d'urbanisme. Le projet est conforme à ces conditions.

Le maître d'ouvrage a autorisé la réalisation de ce projet. Les conditions de construction sont définies dans le règlement de zonage applicable à ce secteur d'urbanisme. Le projet est conforme à ces conditions.

NOTES DÉTAILLÉES

Le maître d'ouvrage a autorisé la réalisation de ce projet. Les conditions de construction sont définies dans le règlement de zonage applicable à ce secteur d'urbanisme. Le projet est conforme à ces conditions.

Le maître d'ouvrage a autorisé la réalisation de ce projet. Les conditions de construction sont définies dans le règlement de zonage applicable à ce secteur d'urbanisme. Le projet est conforme à ces conditions.

Le maître d'ouvrage a autorisé la réalisation de ce projet. Les conditions de construction sont définies dans le règlement de zonage applicable à ce secteur d'urbanisme. Le projet est conforme à ces conditions.

NOTES TECHNIQUES

Le maître d'ouvrage a autorisé la réalisation de ce projet. Les conditions de construction sont définies dans le règlement de zonage applicable à ce secteur d'urbanisme. Le projet est conforme à ces conditions.

Le maître d'ouvrage a autorisé la réalisation de ce projet. Les conditions de construction sont définies dans le règlement de zonage applicable à ce secteur d'urbanisme. Le projet est conforme à ces conditions.

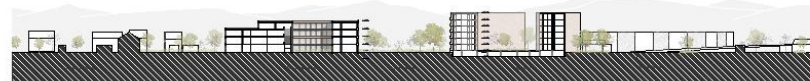
Le maître d'ouvrage a autorisé la réalisation de ce projet. Les conditions de construction sont définies dans le règlement de zonage applicable à ce secteur d'urbanisme. Le projet est conforme à ces conditions.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

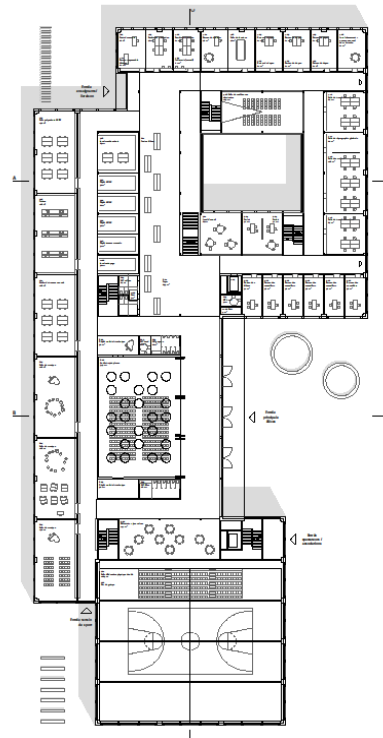
Le maître d'ouvrage a autorisé la réalisation de ce projet. Les conditions de construction sont définies dans le règlement de zonage applicable à ce secteur d'urbanisme. Le projet est conforme à ces conditions.

Le maître d'ouvrage a autorisé la réalisation de ce projet. Les conditions de construction sont définies dans le règlement de zonage applicable à ce secteur d'urbanisme. Le projet est conforme à ces conditions.

Le maître d'ouvrage a autorisé la réalisation de ce projet. Les conditions de construction sont définies dans le règlement de zonage applicable à ce secteur d'urbanisme. Le projet est conforme à ces conditions.



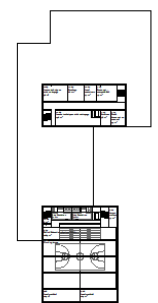
COUPÉE A | 1:500



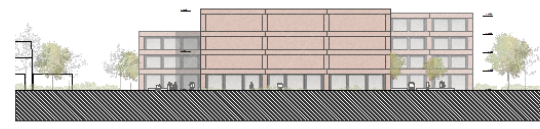
PLAN 1er ÉTAGE | 1:200



PLAN 2e ÉTAGE | 1:200



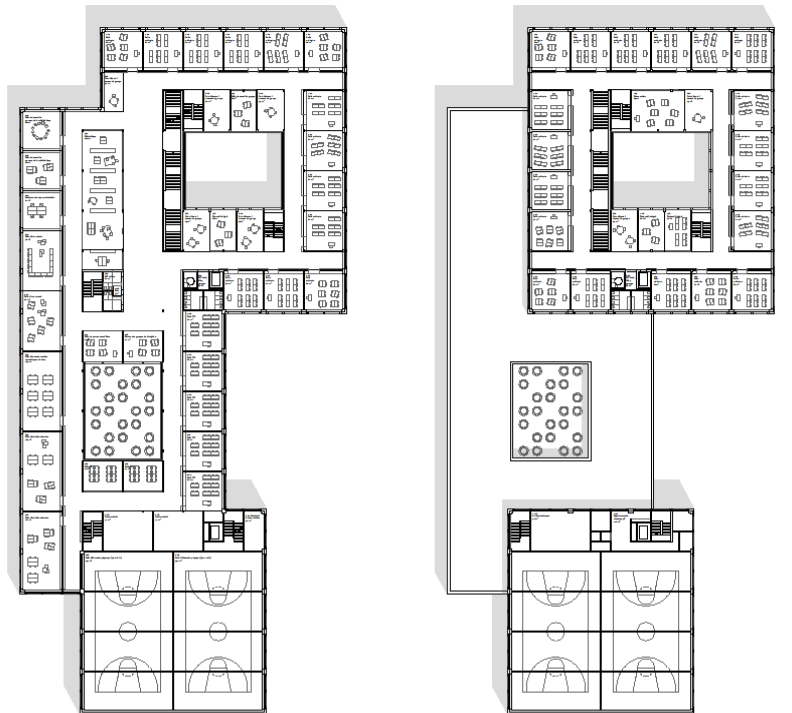
PLAN COUPÉE B | 1:500



COUPÉE C | 1:500

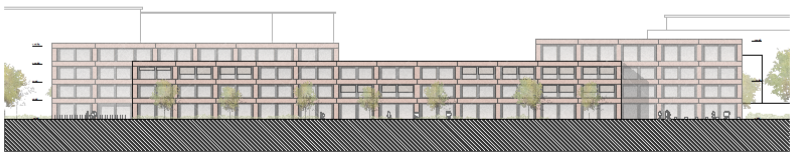


COUPÉE D | 1:500

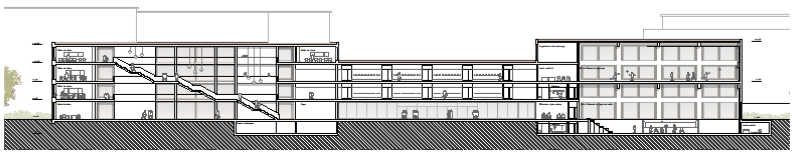


PLAN JOUR (B) | 1:200

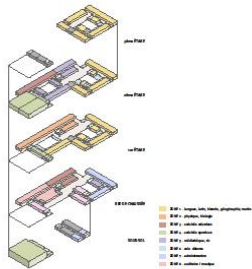
PLAN JOUR (B) | 1:200



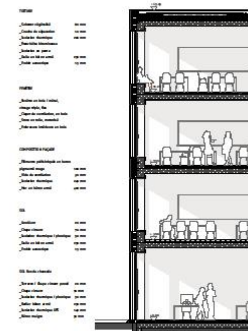
FAÇADE SUD-OUEST | 1:200



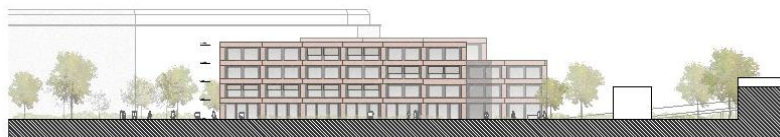
COUPE C-C | 1:200



SCHEMA D'ORGANISATION CYCLE D'ORIENTATION



DETAIL (D-D) | 1:20



FAÇADE NORD-OUEST | 1:200



FAÇADE NORD-EST | 1:200

5^{ème} rang – 5^{ème} prix :

ARCHITECH SA

Route de Meyrin 12A – 1202 Genève

M. Frank HERBERT, architecte EPFL, administrateur

Collaborateurs

M. Julio LOPEZ, architecte EPFL, chef de projet

M. Diego OSORIO CALVO, architecte UPC-ETSAB, chef de projet

M. Laurent BILLE, brevet technicien encadrement chantier, conducteur des travaux

Mme Coralie ADAM, apprentie dessinatrice en 4^e

Mme Aurélie PERRACHE, secrétaire comptable, assistante de gestion, comptabilité de chantier

Mme Rima BOUNEMER MESSAOUDA, assistante de gestion BTS-EPFL-bachelor, stagiaire

BG INGENIEURS CONSEILS

Avenue de Cour 61 – 1001 Lausanne

M. Gilles PIRAT, ingénieur HES-UTS, chef d'unité

Collaborateurs

M. Eric BAYOL, ingénieur ENI, chef de groupe

M. Nicolas BRUN, master 2 génie civil, chef de projet

M. Amaury DE DOMPSURE, ingénieur ENI, ingénieur d'études

APPRIVOISE-MOI

Le jury a apprécié la réunion des deux pôles constituant le cycle d'orientation et leur distinction claire par rapport au pôle sportif. Le rapport entre les deux pôles du cycle d'orientation est, à chaque étage, réglé par la figure « en baïonnette » des espaces communs qui regardent, l'un vers le sud-est, l'autre vers le nord-ouest, offrant ainsi deux perceptions inverses qui prennent la mesure d'une extension visuelle vers deux horizons différents du site.

Ce dispositif général aurait cependant appelé à ce que la relation des espaces communs et des classes soit plus complexe. Les classes, en effet, donnent par une simple porte sur les espaces communs, ce qui affaiblit notablement les possibilités d'usage et d'appropriation de ceux-ci. Enfin, le systématisme dans la largeur des locaux produit plusieurs fois des configurations difficilement compatibles avec des lieux d'enseignement.

Le projet reconnaît le caractère structurant du parc linéaire, par la création de deux cheminements principaux desservant l'un le CO, l'autre les logements. Le préau se présente comme une dilatation de la promenade principale qui permet une délimitation claire des espaces de récréation dont la forme s'est positivement affinée avec l'implantation décalée des bâtiments. En revanche, le déplacement des terrains de sport sur la pelouse centrale contredit la linéarité du dispositif et entrave fortement les usages transversaux. La voie de desserte du stationnement pour les professeurs interrompt la liaison vers la pénétrante de verdure. Le positionnement d'un vaste bassin au droit du préau relève davantage d'une place urbaine et semble inadéquat vu les détournements d'usage possible par les élèves. D'autre part, son alimentation via la récupération des eaux pluviales semble peu crédible. Le reste du dessin du parc manque de corps. En particulier, les rez libres du bâtiment de logements et un cheminement sinueux longeant un cordon boisé ne suffisent pas à caractériser l'endroit dans le chapelet d'espaces verts existants et à venir.

CYCLE D'ORIENTATION VERNIER BALEXERT
APPROVOISE-MOI !

CONTEXTE
Le projet s'inscrit dans le cadre d'un processus continu d'évolution de l'habitat existant à Vernier, en lien avec le développement de la zone d'habitat collectif de l'avenue de l'Industrie. Il s'agit d'un projet de réhabilitation et de densification d'un quartier existant, en lien avec le développement de la zone d'habitat collectif de l'avenue de l'Industrie. Le projet s'inscrit dans le cadre d'un processus continu d'évolution de l'habitat existant à Vernier, en lien avec le développement de la zone d'habitat collectif de l'avenue de l'Industrie.



PROGRAMME
Le programme de l'opération est défini par le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre. Il s'agit d'un projet de réhabilitation et de densification d'un quartier existant, en lien avec le développement de la zone d'habitat collectif de l'avenue de l'Industrie.



DESIGN PROCESS
Le processus de conception a été défini par le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre. Il s'agit d'un projet de réhabilitation et de densification d'un quartier existant, en lien avec le développement de la zone d'habitat collectif de l'avenue de l'Industrie.



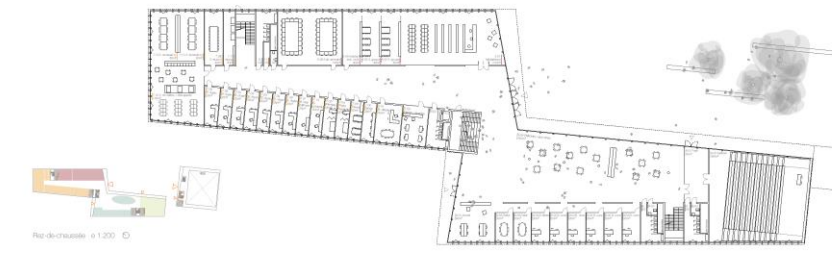
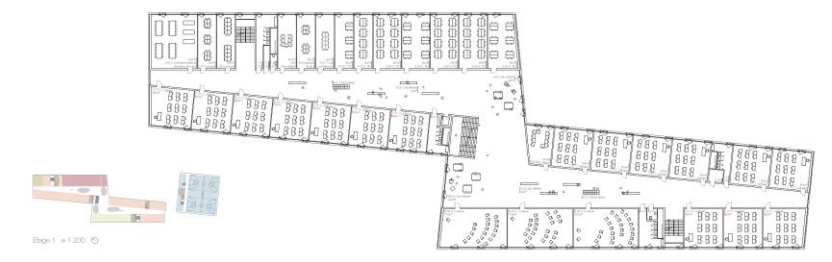
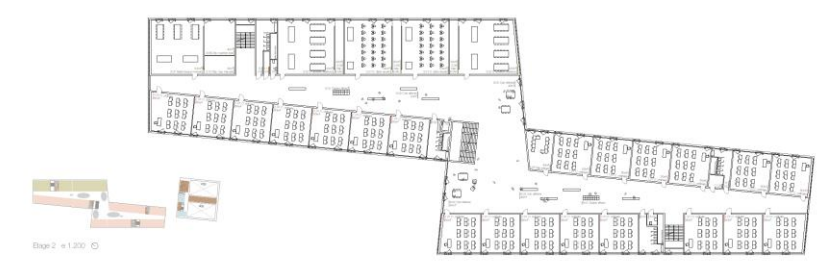
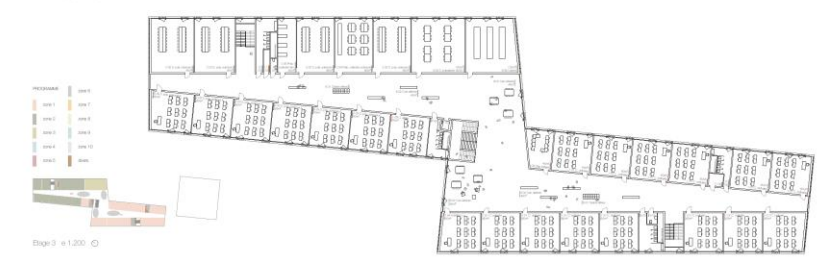
CONCEPTION
Le processus de conception a été défini par le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre. Il s'agit d'un projet de réhabilitation et de densification d'un quartier existant, en lien avec le développement de la zone d'habitat collectif de l'avenue de l'Industrie.



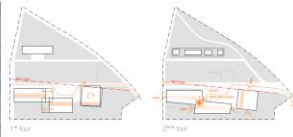
PROJECTION
Le processus de conception a été défini par le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre. Il s'agit d'un projet de réhabilitation et de densification d'un quartier existant, en lien avec le développement de la zone d'habitat collectif de l'avenue de l'Industrie.



CYCLE D'ORIENTATION VERNIER BALEXERT
APPROVOISE-MOI !



CYCLE D'ORIENTATION VERNIER BALEXERT
APPRIVOISE-MOI !



DESCRIPTION

Tout un plaisir de vivre parmi les cyclistes. L'objectif du projet était de créer une communauté sportive de haut niveau dans le CC dans le 1er tour de la ville de Vernier, en étant à l'écoute de la ville. Le projet a été conçu pour être un lieu de rencontre et de partage, un lieu où les cyclistes peuvent se retrouver, se rencontrer et se rencontrer. Le projet a été conçu pour être un lieu de rencontre et de partage, un lieu où les cyclistes peuvent se retrouver, se rencontrer et se rencontrer.

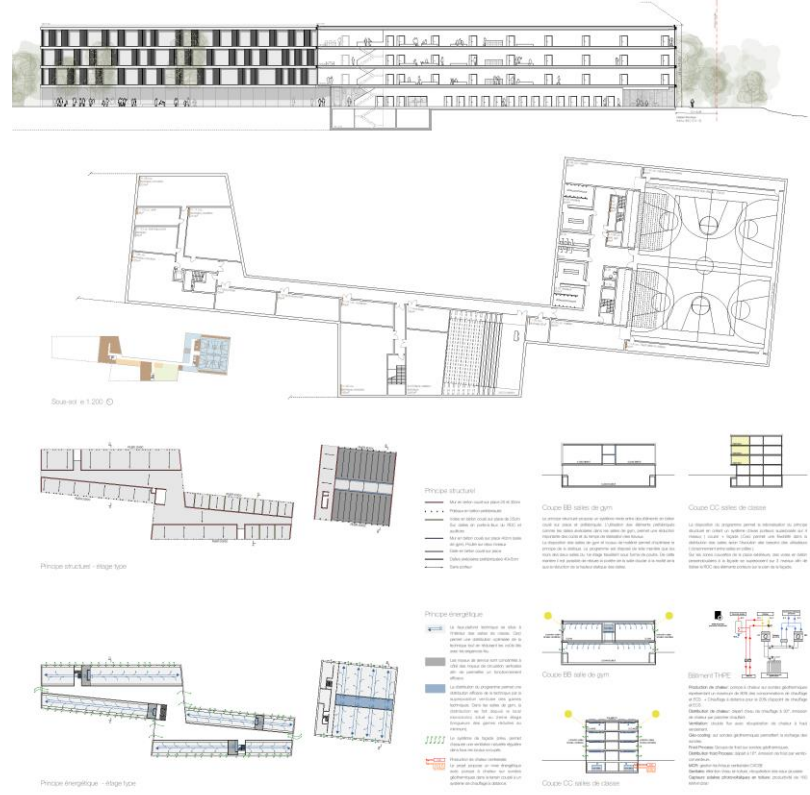
Le projet a été conçu pour être un lieu de rencontre et de partage, un lieu où les cyclistes peuvent se retrouver, se rencontrer et se rencontrer. Le projet a été conçu pour être un lieu de rencontre et de partage, un lieu où les cyclistes peuvent se retrouver, se rencontrer et se rencontrer.



CYCLE D'ORIENTATION VERNIER BALEXERT
APPRIVOISE-MOI !



- Circulation et accès**
- Accès principal
 - Accès secondaire
 - Accès tertiaire
 - Accès quaternaire
 - Accès quinaire
 - Accès sexnaire
 - Accès septnaire
 - Accès octinaire
 - Accès nonine
 - Accès décinaire
- Aménagement intérieur**
- Accès principal
 - Accès secondaire
 - Accès tertiaire
 - Accès quaternaire
 - Accès quinaire
 - Accès sexnaire
 - Accès septnaire
 - Accès octinaire
 - Accès nonine
 - Accès décinaire



6^{ème} rang – 6^{ème} prix :

BUTIKOFER DE OLIVEIRA VERNEY SARL

Avenue Marc-Dufour 5 – 1007 Lausanne

M. Serge BUTIKOER, architecte EPFL, administrateur associé
Mme Olivia DE OLIVEIRA, architecte REG A-ETSAB, administratrice,
associée

M. Olivier VERNAY, architecte EPFL, administrateur associé

Collaborateurs

Mme Cécilia PERUGINI BARBONE, architecte EPFZ, chef de projet
Mme Clara MASIA ZURRIAGA, architecte UPV-Valencia, architecte projeteur
M. Frédéric BOUVIER, architecte EPFL, architecte projeteur

SYNAXIS SA LAUSANNE

Avenue d'Apples 54 – 1006 Lausanne

M. Eric GYSIN, ingénieur civil EPFL, administrateur, chef de projet

Collaborateurs

M. Christophe LOUP, ingénieur ENSAM (Master), chef et ingénieur de projet
M. Cleo BELOMETTI, ingénieur civil EPFL, ingénieur de projet
M. Benoit ROSSELET, dessinateur
M. César RIBEIRO, dessinateur

W+S LANDSCHAFTSARCHITEKTEN AG

Untere Steingrubenstrasse 19 – 4500 Solothurn

M. Toni WEBER, architecte paysagiste HTL BSLA, administrateur
M. David GADOLA, architecte paysagiste BSLA, architecte paysagiste de
projet
Mme Dominique WÜRMLI, dessinatrice EFZ

FRISBEE

Le CO se présente désormais en deux bâtiments distincts, soit un volume articulé pour les classes et un volume détaché pour les salles de sport, côté Avenue de Pailly. Les espaces extérieurs spécifiques trouvent leur place dans les intervalles, soit le préau côté parc et les espaces sportifs et le parking côté villas.

Le plan-type des étages propose un vaste espace de distribution central, dont la grande profondeur est habitée par des espaces servants et percée par des atriiums. Bien qu'enrichissant spatialement l'expérience des parcours internes, ce dispositif ne présente pas de réelles plus-values fonctionnelles, en effet les espaces de transition devant les classes ne formant que des seuils très généreux et les atriiums laissant quant à eux présager de probables problèmes de sécurité. Le plan supérieur abritant les classes spéciales tente de reprendre le système sans réussir à convaincre de sa qualité distributive. La simplicité et l'unité des façades est appréciée même si l'expression d'ensemble est jugée plutôt banale.

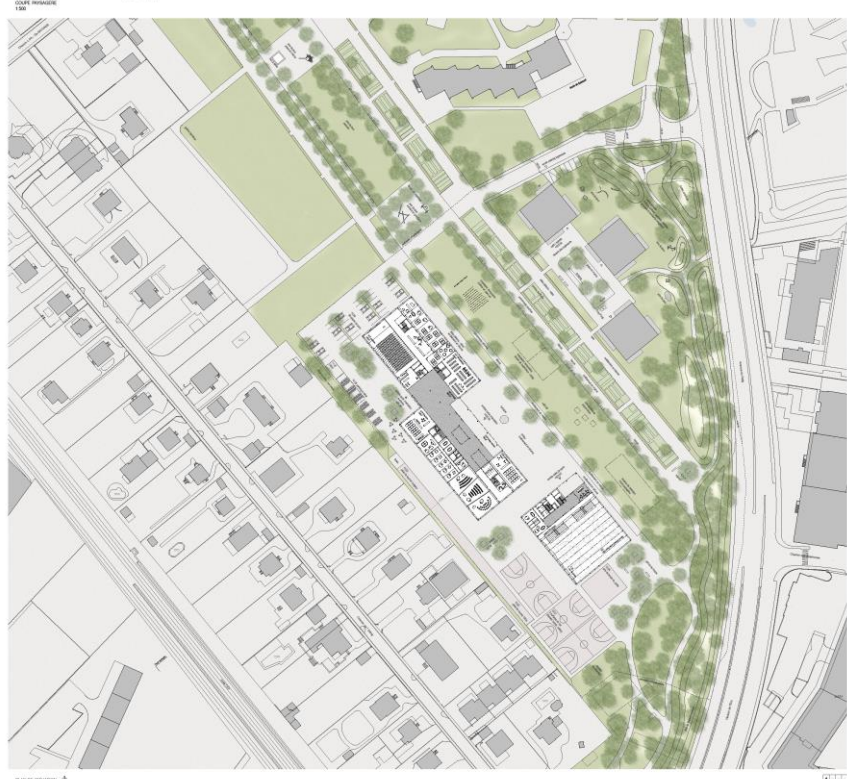
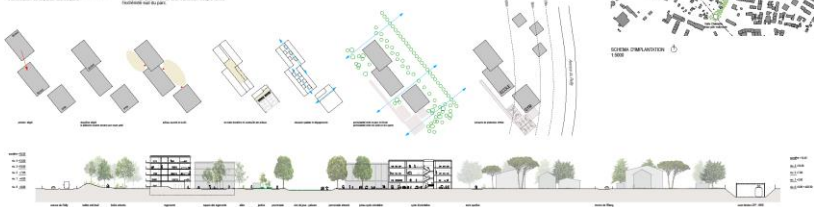
L'implantation du programme s'établit à l'ouest du site, le long d'un grand axe vert structurant déjà présent au premier tour. Le dispositif paysager s'est affiné, notamment en coupe et dans son articulation généreuse avec l'extrémité boisée bordant l'avenue du Pailly, et la gestion du dénivelé permettant la récupération des eaux. Pour autant, son caractère demeure monumental et la multiplication des allées parallèles tendent à diviser le parc, les jardins familiaux disposés en bande devant les logements surécrivant encore cette limite. Paradoxalement, l'ambition de la composition est affaiblie par l'accès des véhicules traversant la pénétrante de verdure. La réunion de deux des trois volumes bâtis du CO crée un avant et un arrière et affaiblit la qualité d'habitabilité des espaces extérieurs de l'établissement. En vis-à-vis, le programme de logement se décompose en trois volumes cubiques disposés en quinconce dans un écrin paysager fortement arboré.

Malgré la qualification grand tapis vert central qui propose un parc linéaire dans la pénétrante de verdure, il résulte de cette proposition très fractionnée une difficulté à conférer une identité claire à cette portion de territoire.

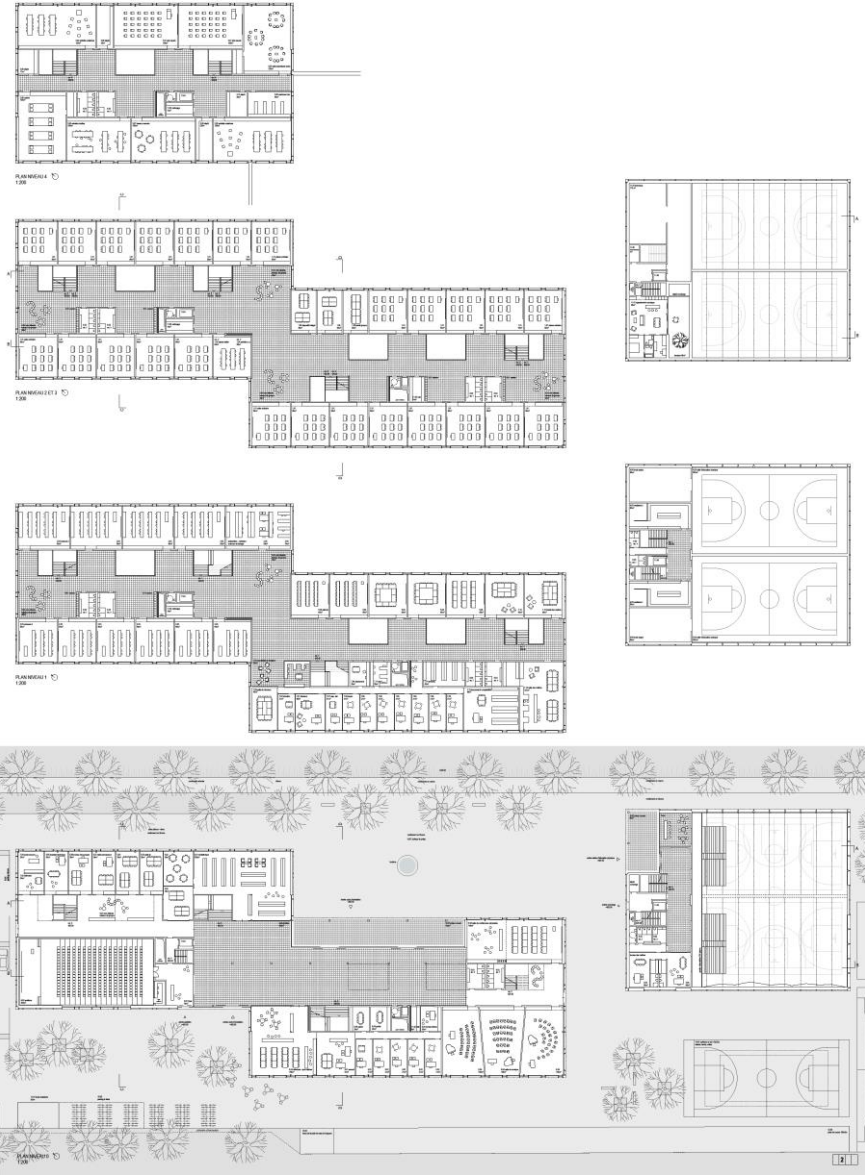
frisbee
NOUVEAU CYCLE D'ORIENTATION A VERNER BALDERT

LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES
Le projet de Cycle d'Orientation s'inscrit dans le cadre d'un programme de réhabilitation et de modernisation de l'école primaire de Verner Baldert. L'objectif est de créer un environnement éducatif moderne, sûr et accueillant, tout en respectant l'héritage architectural de l'école.

LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES
Le projet de Cycle d'Orientation s'inscrit dans le cadre d'un programme de réhabilitation et de modernisation de l'école primaire de Verner Baldert. L'objectif est de créer un environnement éducatif moderne, sûr et accueillant, tout en respectant l'héritage architectural de l'école.



frisbee
NOUVEAU CYCLE D'ORIENTATION A VERNER BALDERT



Projets sélectionnés au 2^{ème} degré du concours

Projets non classés

projet GOUPIL

ADAO ANZEVUI & DEVILLE ARCHITECTES ASSOCIES

Clos de la Fonderie 11 – 1227 Carouge-GE

M. Nicolas DEVILLE, architecte EPFL, associés architecte-urbaniste

Collaborateurs

M. Jean-Marc ANZEVUI, architecte EAUG, associé

Mme Mariana BARBOSA, architecte FAUP

Mme Giulia CERRAI, architecte UNIFI

Mme Anouk DEVILLE, architecte EPFL

Mme Renske MOREL, secrétaire

LE COLLECTIF SARL

Clos de la Fonderie 4 – 1227 Carouge-GE

M. François KOCHER, ingénieur EIG, directeur associé

Collaborateurs

M. John MAGNIN, ingénieur MSC-Impérial London & HES-SO, associé

M. Jean-Marc NUSBAUMER, ingénieur ETS, associé

M. Damien JAKOB, ingénieur-dessinateur HES & CFC

GOUPIL CONCOURS NOUVEAU CYCLE D'ORIENTATION A VERNIER 2ème degré 23.02.2018

Vision urbaine

Notre ambition est de réaliser un projet urbain qui soit le fruit d'un dialogue de fond entre les habitants et les professionnels de l'architecture et de l'urbanisme. Ce dialogue se concrétise par un processus de concertation qui vise à définir ensemble les orientations stratégiques de l'opération et à en valider les modalités de mise en œuvre.

Plusieurs fois l'opération a été présentée au public et les habitants ont pu exprimer leurs avis et leurs suggestions. Ces échanges ont permis de définir les orientations stratégiques de l'opération et de valider les modalités de mise en œuvre.

Dans ce cadre, la consultation a permis de définir les orientations stratégiques de l'opération et de valider les modalités de mise en œuvre.



Façade Est éch 1/200

Façade Ouest éch 1/200



Les logements

Le projet prévoit la construction de 17 logements (100 m²) et de 150 places de stationnement. Les logements sont répartis sur deux bâtiments de 5 étages chacun. Les places de stationnement sont réparties sur deux niveaux souterrains.

Conception paysagère

Le projet prévoit la création d'un espace paysager de 1000 m². Cet espace sera composé de zones de stationnement, de zones de circulation piétonne et de zones de circulation automobile.



Le projet prévoit la création d'un espace paysager de 1000 m². Cet espace sera composé de zones de stationnement, de zones de circulation piétonne et de zones de circulation automobile.



Le projet prévoit la création d'un espace paysager de 1000 m². Cet espace sera composé de zones de stationnement, de zones de circulation piétonne et de zones de circulation automobile.



Le projet prévoit la création d'un espace paysager de 1000 m². Cet espace sera composé de zones de stationnement, de zones de circulation piétonne et de zones de circulation automobile.



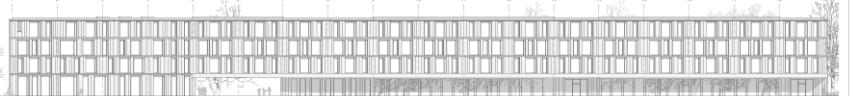
Le projet prévoit la création d'un espace paysager de 1000 m². Cet espace sera composé de zones de stationnement, de zones de circulation piétonne et de zones de circulation automobile.



Rue de Chevâle éch 1/500

Croquis B/B éch 1/500

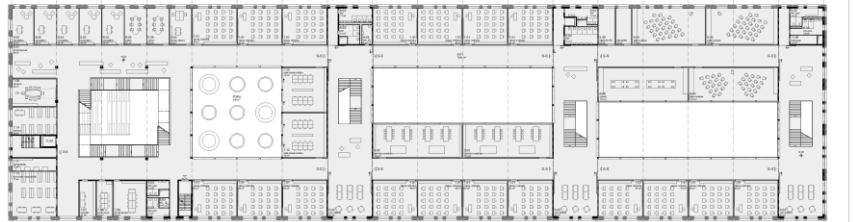
GOUPIL CONCOURS NOUVEAU CYCLE D'ORIENTATION A VERNIER 2ème degré 23.02.2018



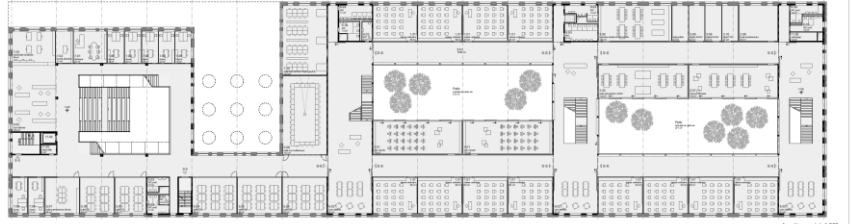
Façade sud éch 1/200



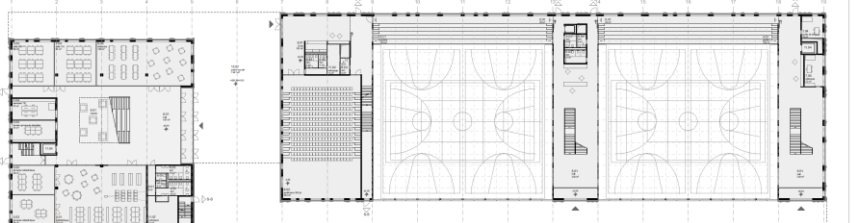
3ème étage éch 1/200



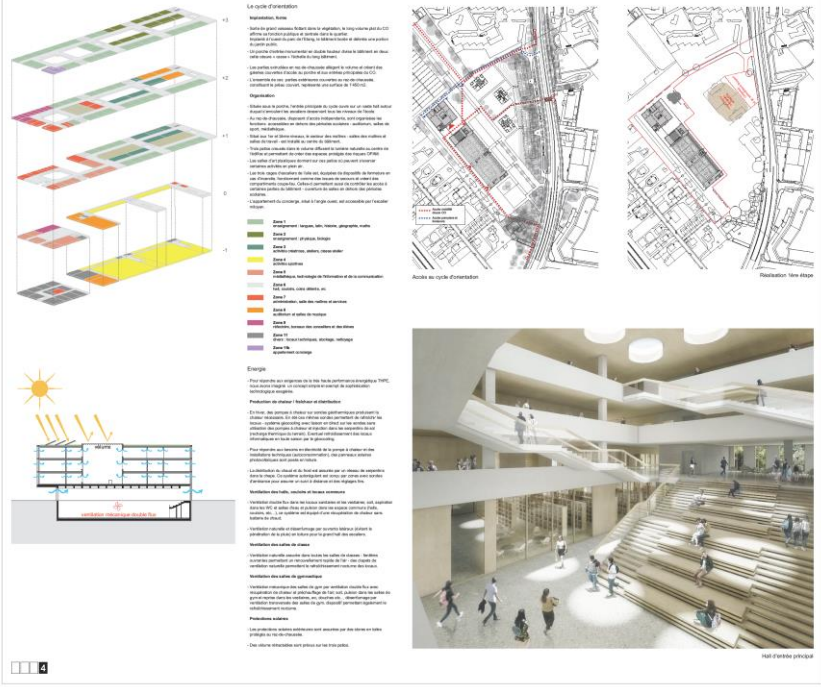
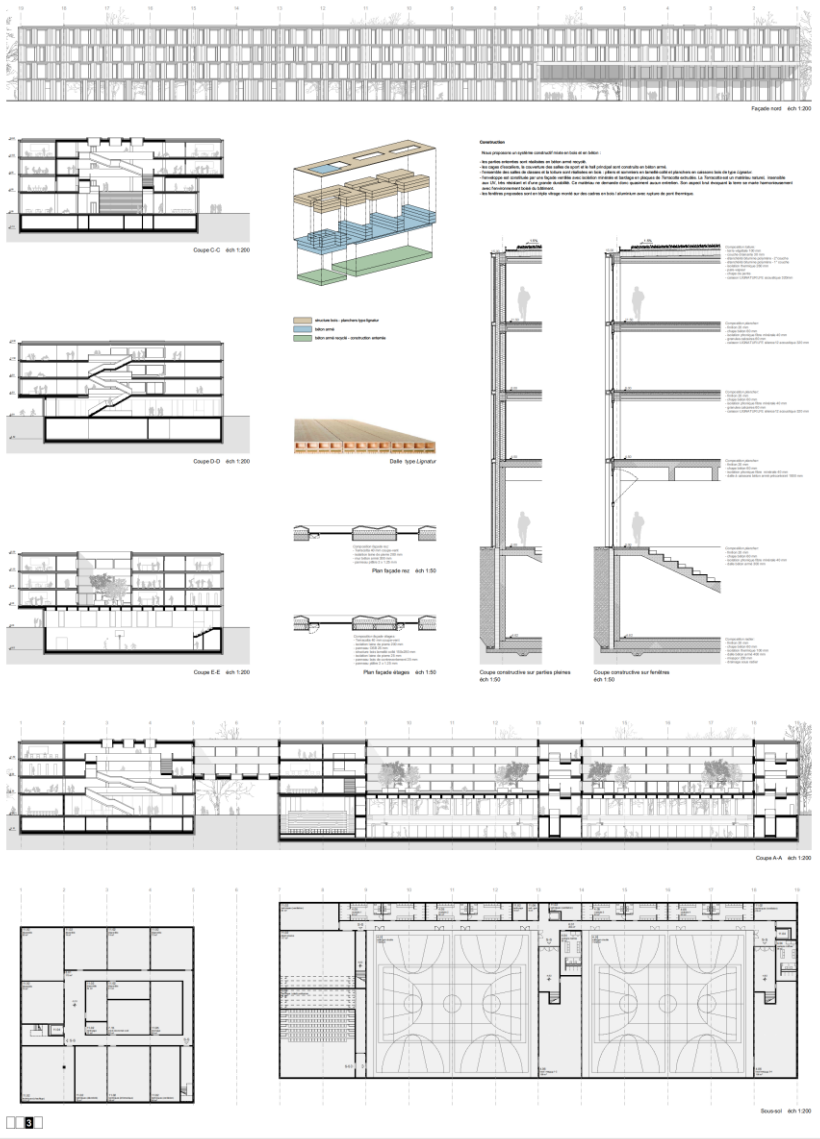
2ème étage éch 1/200



1er étage éch 1/200



Rue de Chevâle éch 1/200



projet PAS SI HAUT

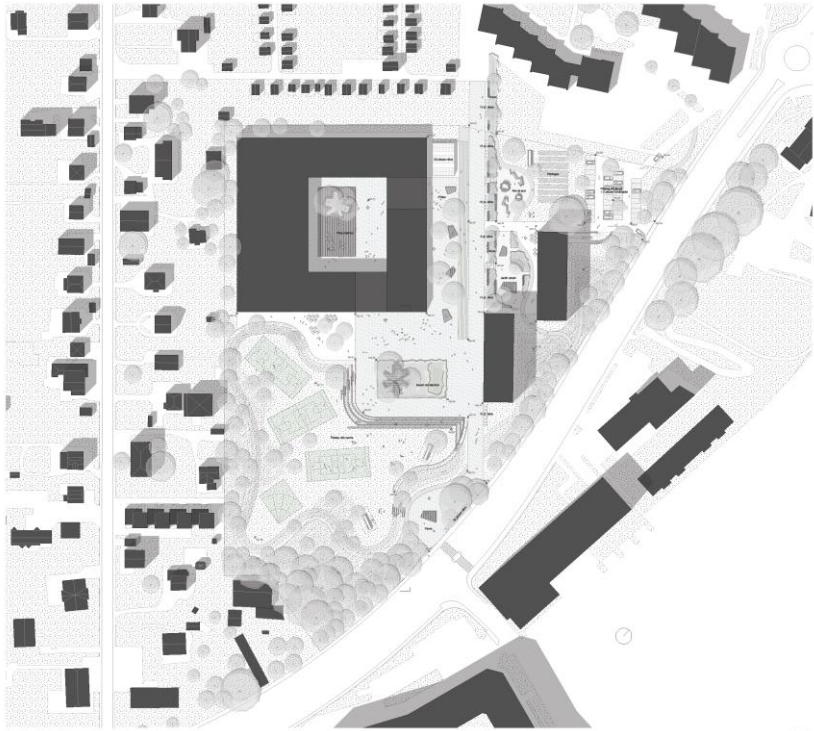
ON ARCHITECTURE SARL

Rue Marterey 1 – 1005 Lausanne

JEAN-PAUL CRUCHON ET ASSOCIES SA

Route d'Oron 2 – 1010 Lausanne

PAS SI HAUT



Plan Masse



coupe

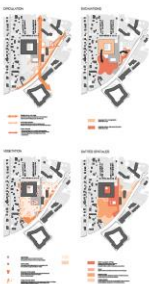


Le projet de construction d'un bâtiment de bureaux de 100 000 m² est soumis à l'avis de la Commission d'urbanisme et de paysage de la Ville de Genève. Le bâtiment est situé dans un quartier résidentiel et doit s'intégrer harmonieusement à l'existant.

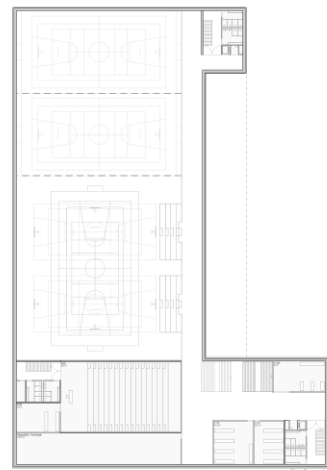
Le projet propose un bâtiment à faible hauteur, respectant le caractère résidentiel du quartier. L'architecture est moderne et économe en énergie, avec une attention particulière portée sur la qualité de l'environnement de travail et la durabilité.

Le plan de masse et les coupes architecturales illustrent la conception du bâtiment et son intégration dans le site. Le plan de masse montre la position du bâtiment par rapport aux zones de stationnement et aux espaces verts. Les coupes architecturales mettent en évidence la hauteur du bâtiment et la qualité de l'espace intérieur.

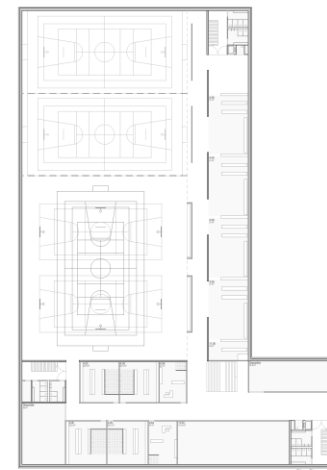
Le projet est conforme aux prescriptions de l'ordonnance sur l'urbanisme et le paysage de la Ville de Genève. Il est soumis à l'avis de la Commission d'urbanisme et de paysage de la Ville de Genève.



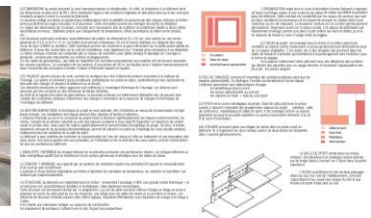
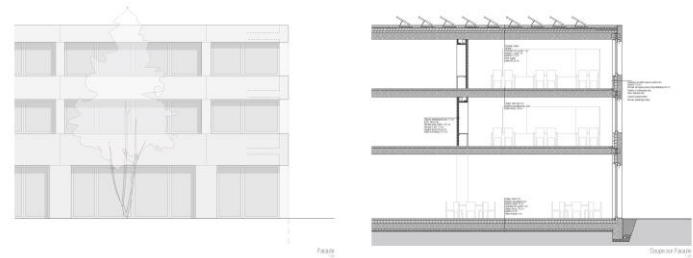
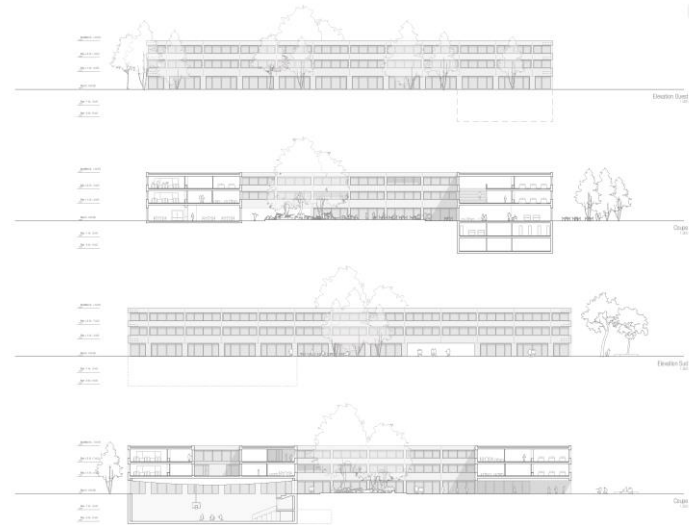
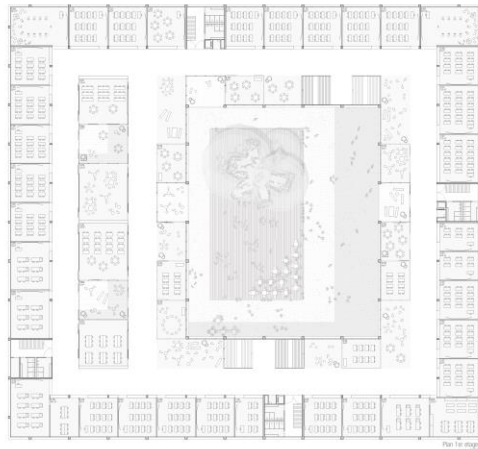
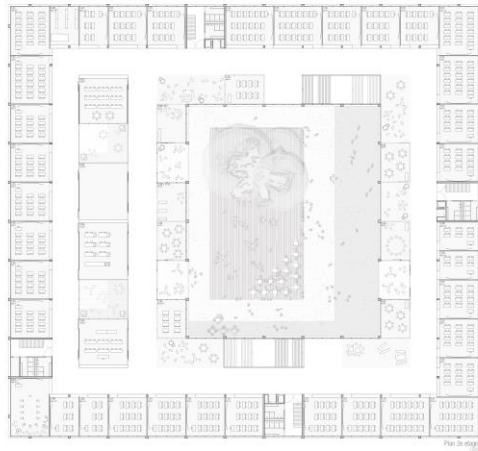
Plan de base



Plan Coupe 1



Plan Coupe 2



projet SAUVAGE

AEBY PERNEGER & ASSOCIES SA

Rue de Veyrier 19 – 1227 Carouge-GE

M. Jan PERNEGER, architecte EPFL, gérant associé, responsable concept

Collaborateurs

M. Michel ROLLET, économiste MANECO, associé gérant, responsable technique

M. Frédéric CRAUSAZ, architecte HES, partenaire, technique

Mme Ana LETE, architecte ETSAB, chef de projet, concept

M. Riccardo GUIGLELMI, architecte IUAV

Mme Christina REVILLA, architecte ETSAB

INGEGNERI PEDRAZZINI GUIDOTTI SAGL

Via Pico 29 – 6900 Lugano

M. Roberto GUIDOTTI, Dr. ingénieur civil EPFL, cotitulaire

Collaborateurs

M. Andrea PEDRAZZINI, ingénieur civil ETHZ, cotitulaire

M. Eugenio PEDRAZZINI, ingénieur civil ETHZ, cotitulaire

M. Alberto LUPIS, ingénieur civil POLIMI

M. Mattia LICARI, Dr. ingénieur civil UNIUD

M. Patrick BELLONI, dessinateur génie civil

SAATCHI & SAATCHI







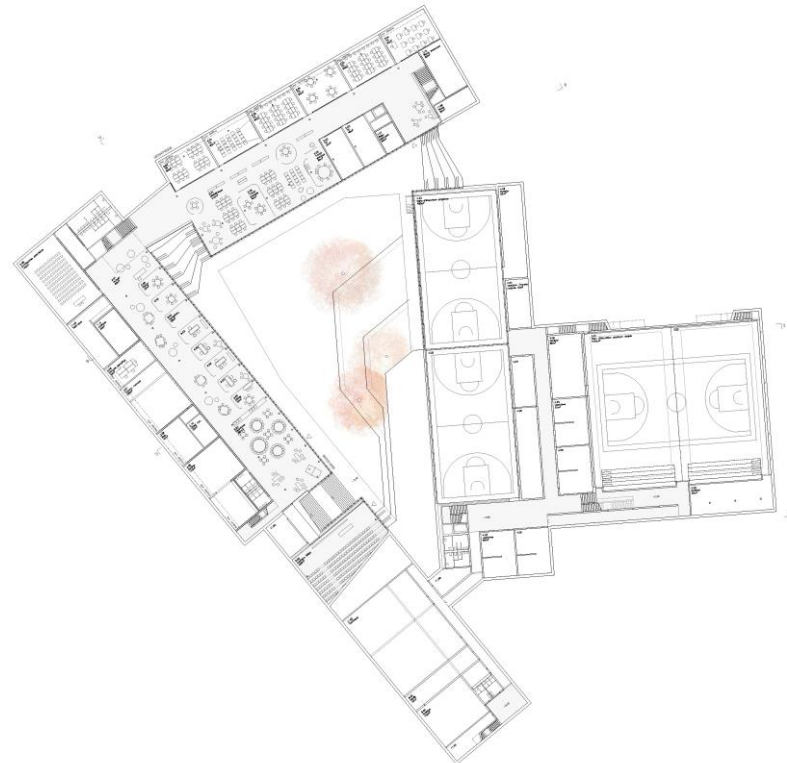


REPUBLICQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX



SAATCHI & SAATCHI



PLAN BASSIN, 1:200



